

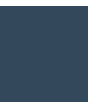
2026

Rapport d'orientation budgétaire



Simiane-Collongue





Rapport d'orientation budgétaire

SIMIANE COLLONGUE
ROB 2026

LF 2026 : Orientations Générales

Un contexte économique et politique toujours incertain en cette année d'élections locales

Le processus d'adoption de la loi de finances 2026 est marqué par un contexte politique contraint par une absence de majorité parlementaire.

La loi de finances initiale 2026 a été adoptée le 02 février 2026.

Les débats ont porté notamment sur les contraintes relatives :

- à la soutenabilité financière de la dette publique. En effet, l'encours de la dette des administrations publiques au sens des critères de Maastricht atteint 3 482,2 Md€ à la fin du 3ème trimestre 2025 - soit 117,4 % du PIB selon l'INSEE.
- Aux conditions de financement et refinancement de l'état. Au cours du second semestre 2025, les agences de notation ont dégradé la notation souveraine de la dette française (Agence France Trésor). Ainsi, en septembre 2025, l'agence de notation Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, ce qui continue de faire planer la menace d'une réaction négative des marchés financiers et craindre une hausse soutenue des taux d'intérêts sur la dette française. Les prochaines décisions de notation souveraine sont attendues dans le courant du mois de mars 2026. En cette fin du mois de janvier 2026, l'État français emprunte pour ses obligations (OAT) à 10 ans au taux de 3,50 %. À cet égard, il convient de rappeler qu'avec 50,1 Md€ la charge (intérêts) de la dette a consommé 6,3 % des crédits en dépenses de l'Etat en 2024

- au défi du redressement des comptes publics. Le PLF 2026 du gouvernement Lecornu adopté en nouvelle lecture par l'Assemblée nationale se fixe comme objectif de réduire le déficit public à 5% du produit intérieur brut (PIB) en 2026. Le déficit prévisionnel 2026 de l'Etat est ainsi chiffré à 131,9 Md€. La [situation budgétaire de l'État au 30 novembre 2025](#) indique un déficit à -155,4 Md€ contre -172,5 Md€ à fin novembre 2024, soit une relative amélioration de +17,1 Md€. L'objectif de revenir sous la barre des 3 % de déficit a été fixé par le pouvoir exécutif à l'horizon 2029. L'atteinte de cet objectif reste toutefois fortement discutée par les parlementaires qui attendent des précisions additionnelles pour convenir et s'assurer de sa crédibilité

Parallèlement le rapport annuel de la Cour des comptes sur [la situation et les perspectives des finances publiques publié en juillet 2025](#) présente les enjeux qui attendent les finances publiques nationales pour les années 2026 et suivantes

Une dynamique de l'endettement nourrie par l'accumulation de déficits primaires confrontée au ralentissement de la croissance

Des perspectives économiques en demi-teinte

Mi-décembre 2025, la Banque de France a publié ses dernières [prévisions](#) macro-économiques.

L'institution financière a réhaussé sa prévision de croissance de 0,2 point en 2025 à 0,9% (1,1% en 2024). Elle a légèrement relevé ses prévisions de croissance 1,0 % en 2026 et 2027, et à 1,1 % en 2028, soutenue par le redressement de la consommation des ménages et de l'investissement privé.

La croissance économique française serait ainsi légèrement moins atone que prévue. Mais les récentes hypothèses de croissance de l'économie mondiale (taux de change de l'euro et prix du pétrole plus élevés, incertitudes liées à l'accord commercial USA-UE de juillet 2025, tensions US-Iran, accord MERCOSUR etc.) pourraient contrarier ces prévisions.

La Banque de France anticipe une relative remontée du taux de chômage national au sens du Bureau international du travail, qui atteindrait ainsi 7,6% en 2025 et 7,8% en 2026, avant de diminuer à 7,6% en 2027 et de revenir à 7,4% en 2028.

L'inflation confirmerait son ralentissement offrant ainsi un certain répit aux agents économiques. Au sens de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), l'inflation s'élèverait ainsi à 0,9% en moyenne annuelle en 2025 (après 2,3% en 2024), 1,3% en 2026 et 1,3% en 2027.



Les principales mesures intéressant les collectivités territoriales et les autres entités du secteur public local

En l'absence de loi de finances 2026 adoptée dans le délai légal, une loi spéciale (article 47 de la Constitution et 45 de la LOLF) a été promulguée le 26 décembre 2025. Elle permet au gouvernement de percevoir les impôts et autres ressources nécessaires au financement des dépenses publiques essentielles et à la continuité des services publics.

À titre préliminaire, il convient de préciser que projet initial de loi de finances 2026 présenté en Conseil des ministres le 14 octobre prévoyait des mesures très contraignantes pour les collectivités locales et les EPCI, avec un effort estimé officiellement à 4,6 Md€, certaines associations d'élus considérant qu'il pourrait atteindre 8-9 Md€ selon André Laignel, président du Comité des Finances Locales (CFL).

Les mesures intéressant le secteur public local sont détaillées ci-après :

1) Revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales

Les bases des principaux impôts locaux dus par les particuliers seront de nouveau revalorisées en 2026. Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales (VLC) pour 2026 a été fixé à +0,8%. Ce coefficient inférieur aux coefficients des années antérieures (1,7 % en 2025, 3,9 % en 2024, 7,1 % en 2023, 3,4 % en 2022) s'explique par le ralentissement de l'inflation amorcé en 2024 et confirmé en 2025.

2) Report de la revalorisation générale des valeurs locatives cadastrales.

La loi de finances pour 2026 diffère cette échéance, de trois ans, à 2031. Son article 27 modifie en effet la rédaction de l'article 146 de la loi de finances pour 2020, en prévoyant que « les résultats de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation sont pris en compte à compter de l'établissement des bases (avis de taxe foncière) au titre de l'année 2031 », et non plus de l'année 2028.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels débutée en 2017 est attendue pour 2026.

3) Reconstitution et amplification de l'effort secteur public local : le second millésime du DILICO

Dans le PLF 2026 initial, l'effort demandé aux collectivités se matérialisait principalement par la reconstitution du DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) initié en 2025. Le montant de cette ponction sur les recettes fiscales était doublé par rapport à sa version 2025 pour être porté à 2 Md€. La ponction envisagée s'établissait ainsi à 720 M€ pour les communes, 500 M€ pour les EPCI, 280 M€ pour les départements et 500 M€ pour les régions.

Le nombre de communes touchées par le DILICO augmentait également : autour de 4 000 communes notamment, contre 1 900 actuellement.

Cette nouvelle formule du DILICO a largement interrogé de nombreux élus qui y ont vu la renaissance du dispositif des contrats de Cahors de 2018. En effet, les sommes prélevées aux collectivités seraient dorénavant reversées sur cinq ans et non plus sur trois, comme dans le Dilico de 2025. Surtout, ce qui questionnait les parlementaires et élus locaux, c'est que les contributions ne seraient reversées que si globalement, l'évolution des dépenses sont inférieures à celle du PIB. Les modalités de calcul des taux d'évolution des dépenses qui conditionnent le reversement restent à préciser.

Dans la loi de finances adoptée, le DILICO est maintenu en 2026. L'effort imposé aux collectivités par ce dispositif a été réduit à 740 millions d'euros (contre 890 millions d'euros dans la version du Sénat). Les communes sont entièrement exonérées de cette ponction.

4) Une DGF gelée, des dotations de péréquation en hausse

La loi de finances 2026 gèle le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au niveau de 2025 (27,4 Md€, dont 19,1 Md€ pour le bloc communal), après trois années de revalorisation (320 M€ en 2023 et 2024, 150 M€ en 2025).

L'absence d'indexation sur l'inflation de la DGF implique une baisse de la dotation forfaitaire pour un certain nombre de communes puisque les dotations de péréquation – en progression de + 150 M€ pour la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale -DSU-, +150 M€ pour la dotation de solidarité rurale -DSR- seront financées par un écrêtement de la dotation forfaitaire et une baisse de la compensation des EPCI et, non pas par un abondement de l'État. Lors de sa séance du 24 février dernier, le Comité des finances locales (CFL) a décidé de porter le montant de la DSU de 140 M€ (montant prévu par la loi de finances) à 150 M€, et de répartir l'effort de financement de l'augmentation des dotations de péréquation (DSU et DSR) à 80% sur la dotation forfaitaire des communes et à 20% sur la dotation de compensation des EPCI.

En entérinant cette décision, le CFL a rompu avec la répartition usuelle (60% communes / 40% EPCI) de l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui prévalait jusqu'à lors. Cette option aura notamment pour effet d'atténuer le poids du DILICO des EPCI qui, à l'inverse des communes, demeurent assujettis au prélèvement DILICO.

5) Hausse des cotisations patronales CNRACL : augmentation progressive du taux jusqu'en 2028

Le décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL (caisse de retraite des agents hospitaliers et des collectivités locales) est paru au Journal Officiel (décret n°2025-86 du 30 janvier 2025).

Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé à 34,65 % en 2025, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028. Pour 2026, le taux CNRACL s'établit donc à 37,65 %.

6) Création d'une « prime régaliennne » annuelle de 500 € pour les maires

Cette mesure est destinée à revaloriser le rôle d'agent de l'État qu'exerce les maires.

Est également maintenu la création d'un régime d'assurance pour les collectivités en cas de dommages résultant d'émeutes et d'un fonds de mutualisation pour les indemniser.

7) Les dotations de l'État en faveur de l'investissement local

Dans la version initiale du PLF 2026, le fonds vert baissait significativement (- 500 M€). Baisses susceptibles d'impacter les ressources des opérateurs de l'Etat : Agences de l'eau (-90 M€), Agence nationale de l'habitat (-700 M€).

Dans un but de simplification, le PLF 2026 actait la fusion de plusieurs dotations destinées à l'investissement des collectivités, à savoir : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ces trois dotations étaient regroupées dans une dotation unique appelée "fonds d'investissement pour les territoires" (FIT). Le bénéfice du FIT était "réservé aux collectivités rurales ainsi qu'à celles marquées par des difficultés urbaines", tout en permettant le financement d'autres collectivités "par exception". L'attribution des fonds aurait confiée au préfet de département, lequel s'appuierait sur une commission délus, qui, aujourd'hui, est compétente pour la seule DETR.

Dans la version définitive de la loi de finances, la création du FIT est abandonnée, la DETR est maintenue et le fonds vert baisserait moins que prévu initialement (-16 % contre -23% par rapport à 2025, comme prévu dans le PLF initial).

8) Mesures concernant le FCTVA

Le taux du FCTVA est maintenu à 16,404 %.

Le calendrier de versement du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est modifié pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les établissements publics territoriaux de la métropole du Grand Paris.

Les versements des attributions de FCTVA de ces entités seront effectués l'année suivant la dépense et non plus l'année même de la dépense (fin du régime dit « simultané »).

En outre, les travaux réalisés en régie et les dépenses de fonctionnement aujourd'hui éligibles sont maintenues dans le périmètre des dépenses éligibles au FCTVA.

Des mesures de simplifications pour les communes reconnues en état de catastrophe naturelle sont prévues.

Enfin, les dispositions envisagées du PLF sécurisent l'éligibilité au FCTVA des contributions versées par les collectivités dans le cadre des concessions d'aménagement.

En 2026, le FCTVA s'élèverait à 7,866 Md€, en hausse de 213 M€ par rapport à la loi de finances pour 2025.

Rappel législatif :

L'année 2026 étant une année d'élection, les communes et les EPCI ont jusqu'au 30 avril 2026 pour voter leur budget et leurs taux de fiscalité.

LF 2026

Le calendrier habituel d'élaboration du budget a été fortement perturbé au second semestre 2025.

Le gouvernement Bayrou ayant été censuré par les députés en 2025. Le nouveau Premier ministre Sébastien LECORNU a été nommé pour proposer le projet de loi de finances pour 2026. Faute de vote pour un budget 2026 avant la fin de l'année 2025, une loi spéciale avait été

adoptée le 27/12/25. Les débats avaient repris en Janvier 2026 en commission des finances, mais avaient débouché sur un vote de non adoption. Le gouvernement avait alors annulé la poursuite des débats. C'est le constat de l'impossibilité d'aboutir à une loi de finances. Dès lors, le gouvernement a décidé de recourir à l'article 49.3 de la constitution.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Exacerbées par l'incertitude politique et commerciale actuelle, des tensions ambivalentes animent le tissu économique national.

Le paradoxe de la consommation illustre parfaitement cette situation : alors même que les Français bénéficient d'un pouvoir d'achat préservé par une inflation particulièrement modérée (estimée à 1 % en 2025 (1), l'une des plus faibles d'Europe), ils continuent à faire preuve de prudence, leur taux d'épargne ayant atteint 18,9 % au deuxième trimestre 2025 (1)

soit son niveau le plus élevé depuis la fin des années 1970.

Autre contradiction, cette fois du côté de la démographie entrepreneuriale, dont les maillons sont actuellement très contrastés : les défaillances d'entreprises poursuivent leur progression, ayant franchi un niveau estival record de 14 371 enregistrées au cours du 3ème trimestre 2025. Une dégradation qui affecte notamment les PME et les entreprises de plus de 100 salariés.

CONTEXTE GÉNÉRAL

Malgré le contexte économique, plusieurs indicateurs laissent entrevoir une amélioration de la conjoncture :

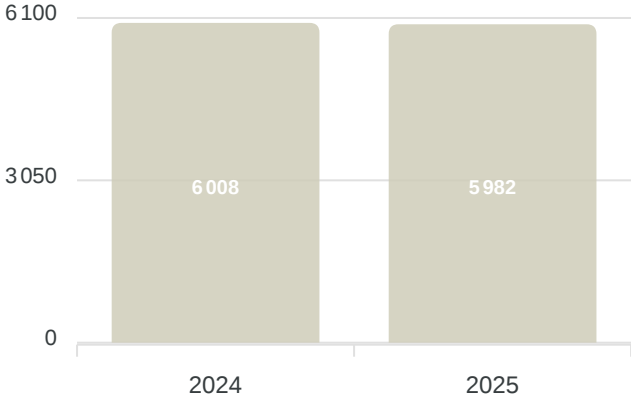
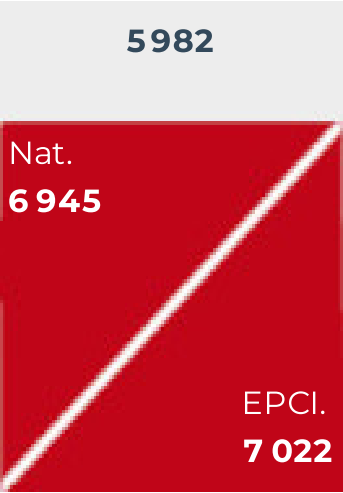
- Un taux de croissance résilient selon la Banque de France, progressant de 0,7 % en 2025, suivie d'une accélération modérée à 0,9 % en 2026, puis à 1,1 % en 2027, accompagnée de l'augmentation progressive de la consommation des ménages et de la reprise de l'investissement privé.
- Une inflation maîtrisée, après avoir culminé à 5,7 % en 2023 puis reflué à 2,3 % en 2024, l'inflation devrait poursuivre sa décrue à 1,0 % en 2025, puis remonter vers 1,3% en 2026 et 1,8% en 2027.

- L'amélioration du pouvoir d'achat des ménages (la modération des prix combinée et la progression des salaires nominaux). Cela devrait lever les freins qui pèsent sur la consommation et contribuer à la normalisation du taux d'épargne, créant un cercle vertueux pour la demande intérieure.
- Pour le marché de l'emploi, les tensions sur le recrutement s'atténuent, tandis que les déclarations préalables à l'embauche en CDI repartent à la hausse depuis la fin 2024 (sauf pour la construction). Le chômage devrait se stabiliser à 7,5 % en 2026 et être à 7,4 % en 2027.

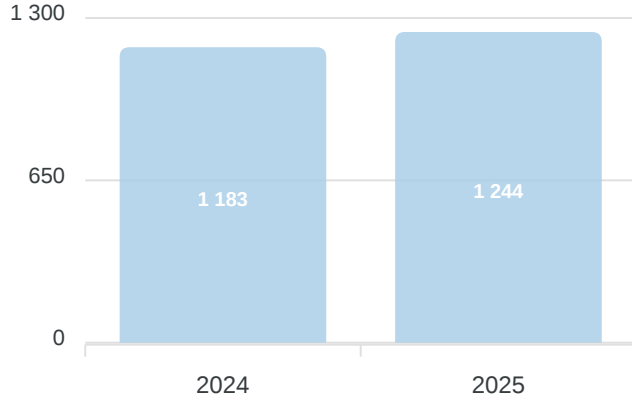
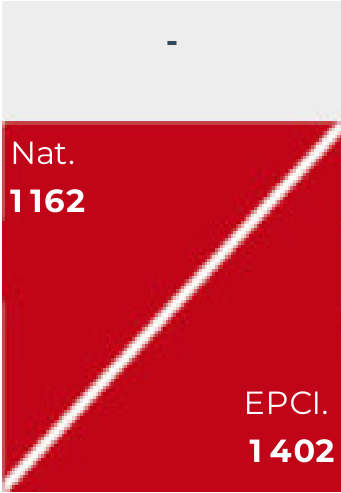


DONNÉES GÉNÉRALES

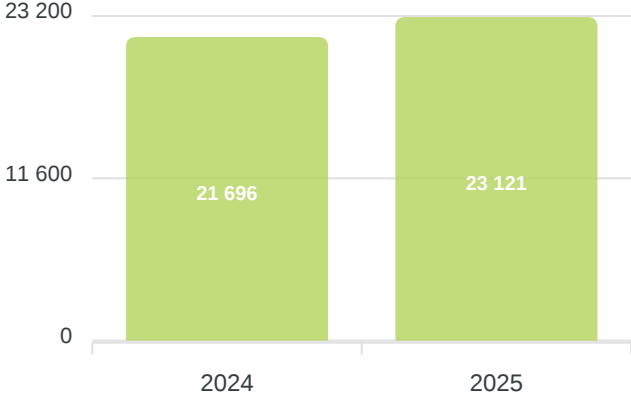
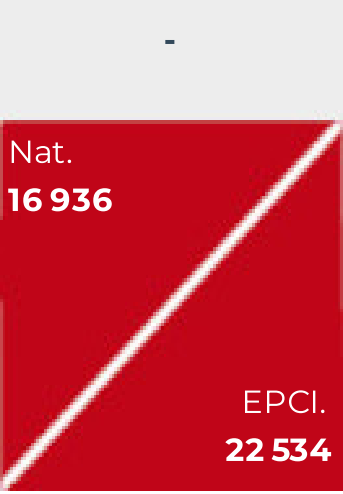
Population DGF



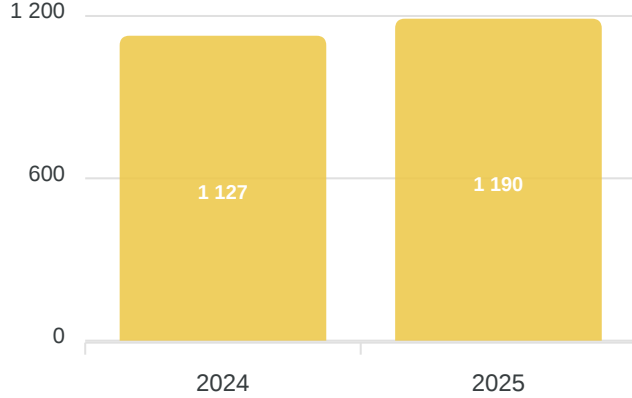
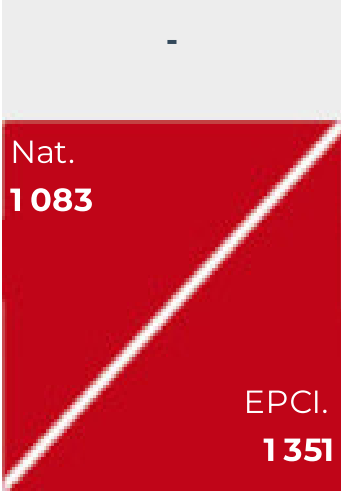
Potentiel financier en €/hab.



Revenu par habitant



Potentiel fiscal en €/hab.





LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

En premier lieu, il est nécessaire de faire un retour sur l'exercice 2025. En effet, synthétiquement les résultats se présentent comme suit :

- Section de fonctionnement :

* Recettes : 12 062 754.29 €

* Dépenses : 11 590 190.12 €

* Résultat : 472 564.17 €

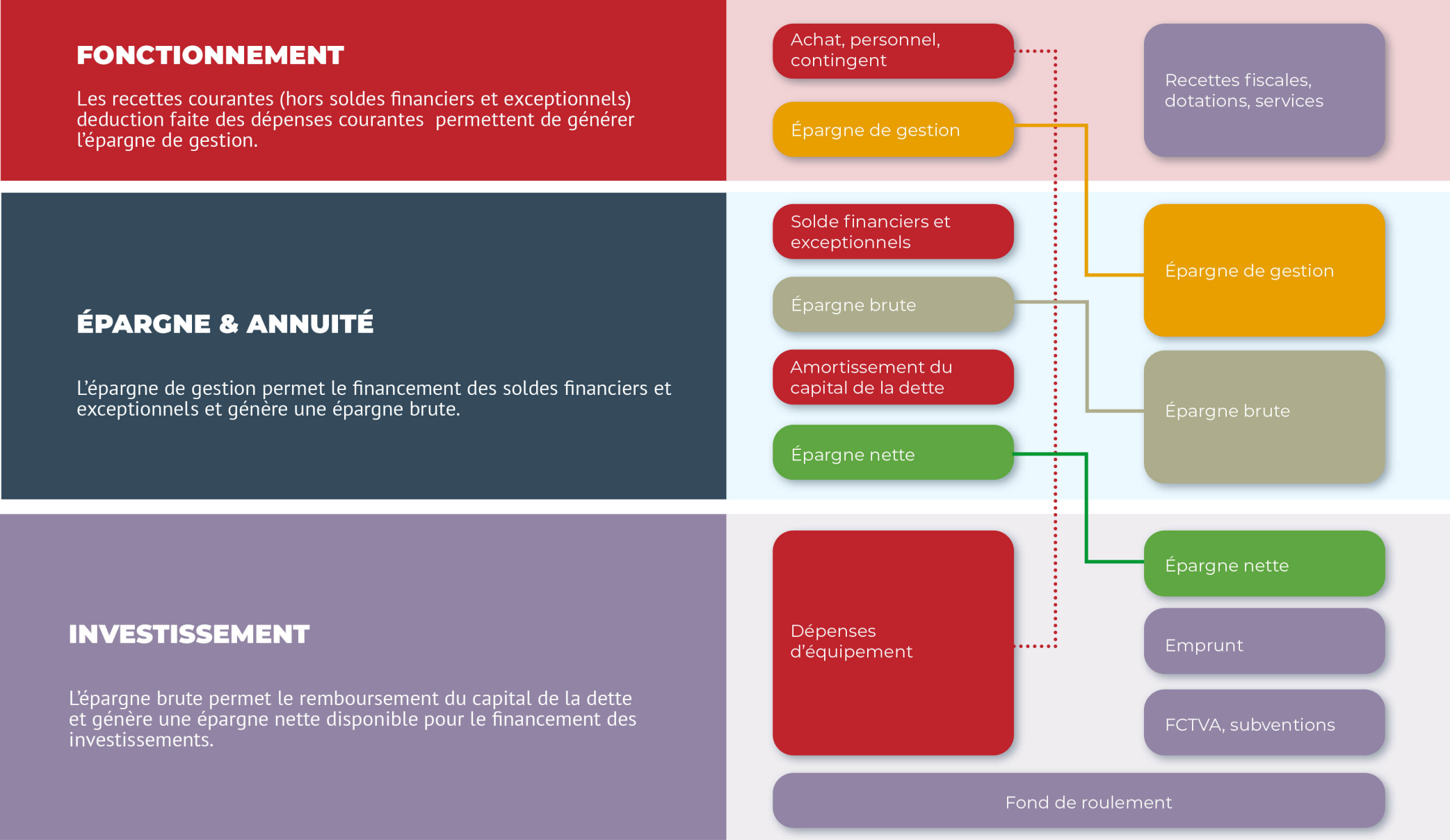
-Section d'investissement :

* Recettes : 12 624 562.46 €

* Dépenses : 6 340 344,89 €

* Résultat : 6 284 217.57 €

Le résultat cumulé continue d'augmenter, au 580 106,69 € de 2024 viennent s'ajouter les 472 564.17 € de 2025, soit un résultat excédentaire cumulé au BP 2026 de 1 069 635.04 €. En outre, La section d'investissement est fortement excédentaire grâce à la concrétisation des mesures prises en matière de gestion active du patrimoine. En conséquence, la commune peut mener à bien la construction du nouveau groupe scolaire sans augmenter la fiscalité. Dès lors, les taux d'imposition seront inchangés en 2026.



VUE D'ENSEMBLE en k€

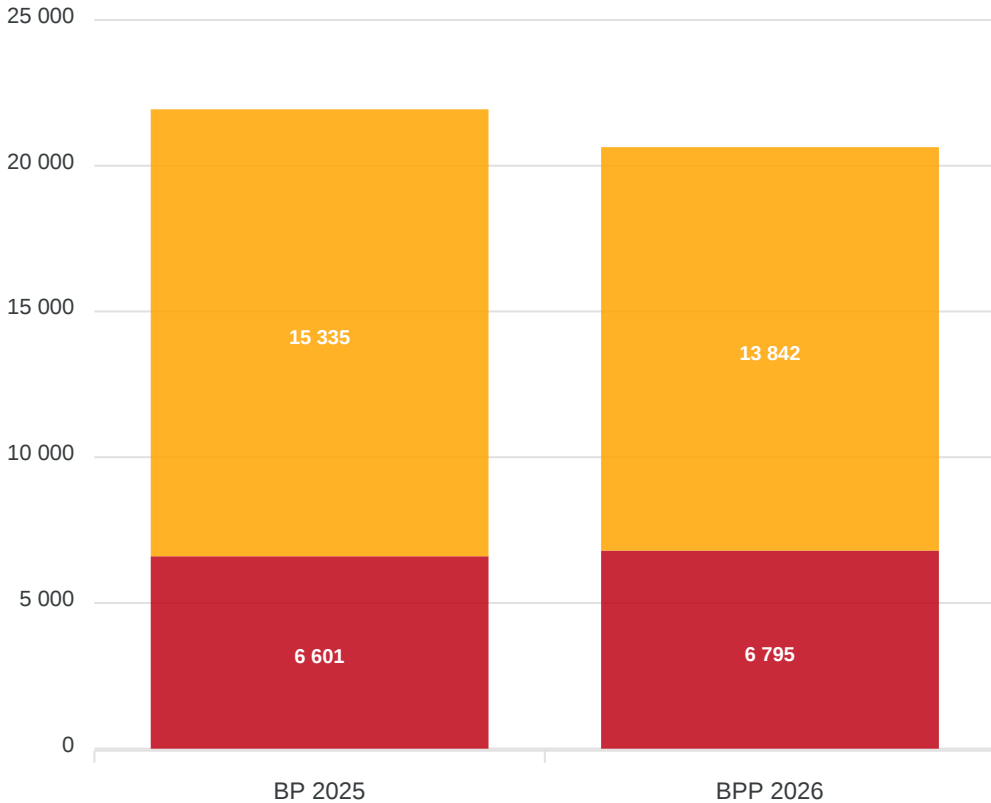
EQUILIBRES FINANCIERS	BP 2025	BPP 2026	% an
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors 775)	6 834,4	7 035,4	2,94 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	6 834,0	7 035,0	2,94 %
dont fiscalité directe locale (R731)	3 358,5	3 436,3	2,32 %
dont dotations & participations (R74)	523,0	576,5	10,23 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	6 600,9	6 795,3	2,94 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	6 357,9	6 510,3	2,40 %
dont dépenses de personnel (D012)	3 341,7	3 504,6	4,88 %
ÉPARGNE DE GESTION	476,1	524,7	10,22 %
Frais financiers	190,0	270,0	42,11 %
Soldes financiers, exceptionnels et provisions	-52,6	-14,6	-72,24 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	233,5	240,1	2,84 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	253,5	261,1	3,01 %
Amortissement du capital de la dette	190,0	220,0	15,79 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	43,5	20,1	-53,70 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	63,5	41,1	-35,21 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	15 144,8	13 622,2	-10,05 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	9 973,2	8 114,4	-18,64 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	4 200,0	0,0	-100,00 %
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	928,1	7 684,9	728,00 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	0,0	2 197,3	-
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	4 737,6	6 911,2	45,88 %

GRANDES MASSES FINANCIÈRES

Recettes en k€



Dépenses en k€



Recettes de fonctionnement Recettes d'investissement (hors GAD*) Excédent

Dépenses de fonctionnement Dépenses d'investissement (hors GAD*) Déficit

Fonctionnement

Dépenses : les actions et services rendus au quotidien
Recettes : La fiscalité directe, les dotations de l'État et le produit du domaine

Investissement

Dépenses : les projets d'équipement et le remboursement de l'emprunt
Recettes : Le FCTVA, les subventions de tiers et les emprunts

D'OÙ VIENT & OÙ VA L'ARGENT

COMMENTAIRES

Le budget des collectivités se scinde en deux parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chaque section doit être équilibrée, les recettes devant être égales aux dépenses. La section de fonctionnement doit permettre le financement des investissements et le remboursement du capital de la dette. L'équilibre de la section de fonctionnement doit se traduire par un excédent des recettes par rapport aux dépenses afin que le surplus dégagé abonde le financement de l'investissement prévu par la collectivité et le remboursement du capital emprunté.

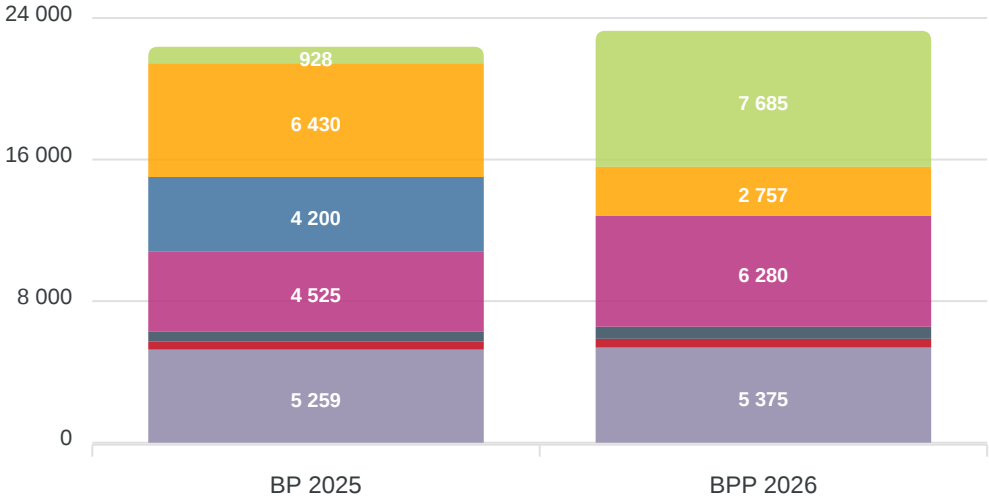
Les dépenses de chaque section sont spécifiques :

- les dépenses de fonctionnement : il s'agit des postes de dépenses nécessaires à la gestion courante des services et de l'activité de la collectivité : charges de personnel, de gestion courante, achat de fournitures et de services, subventions aux associations, participation au SIGV, remboursement des intérêts d'emprunt.
- les dépenses d'investissement : il s'agit des dépenses ayant trait à la modification du patrimoine de la commune, c'est l'achat de bien durable. Ainsi, la construction d'équipements, les acquisitions de terrain ou de véhicules viennent accroître l'actif de la mairie de Simiane-Collongue. En outre, elles enregistrent aussi le remboursement du capital de la dette.

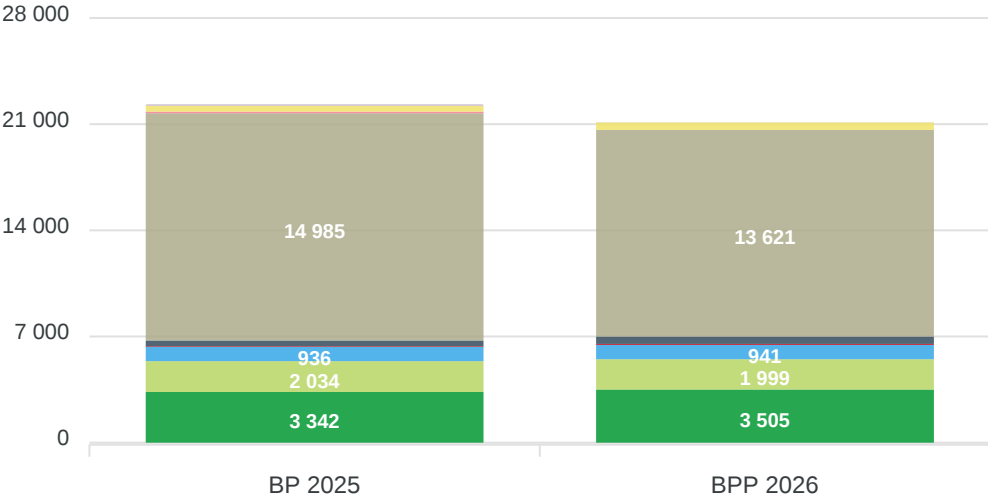
Les recettes proviennent notamment :

- En fonctionnement, principalement les impôts locaux, les compensations et participations de l'Etat, les attributions de compensation versées par la métropole Aix-Marseille-Provence.
- En investissement, nous retrouvons principalement l'autofinancement en provenance de la section de fonctionnement (amortissements et virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement), les subventions d'investissement perçues, le FCTVA, le produit de cession des immobilisations et les recettes d'emprunt.

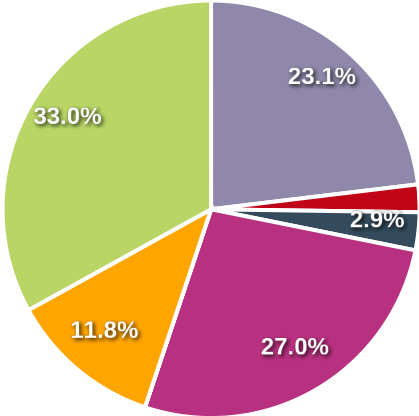
D'où vient l'argent en k€



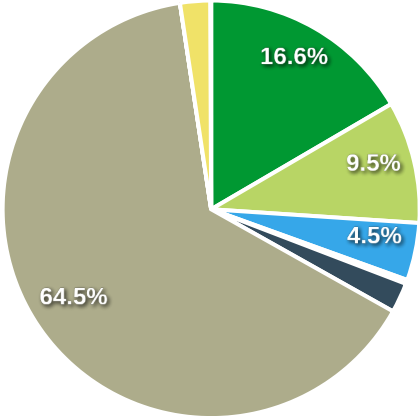
Où va l'argent en k€



D'où vient l'argent en % en 2026



Où va l'argent en % en 2026



- Impôts et taxes
- Etat
- Pdts services
- Personnel
- Charges gal
- Cont, Parti et Subv
- Parti, Subv tiers
- Emprunt
- Autres recettes
- Rvst fisc
- Annuités
- Equip brut
- Reports positif
- Subv inv
- imprévu
- Divers

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

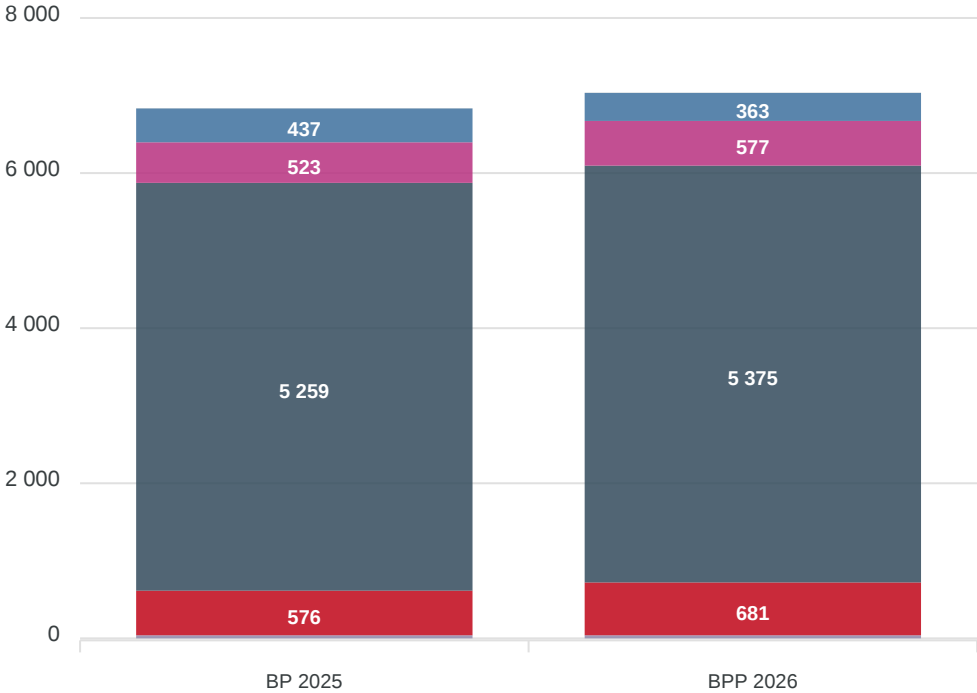
COMMENTAIRES

La structure des recettes de fonctionnement reste stable entre 2026 et 2025.

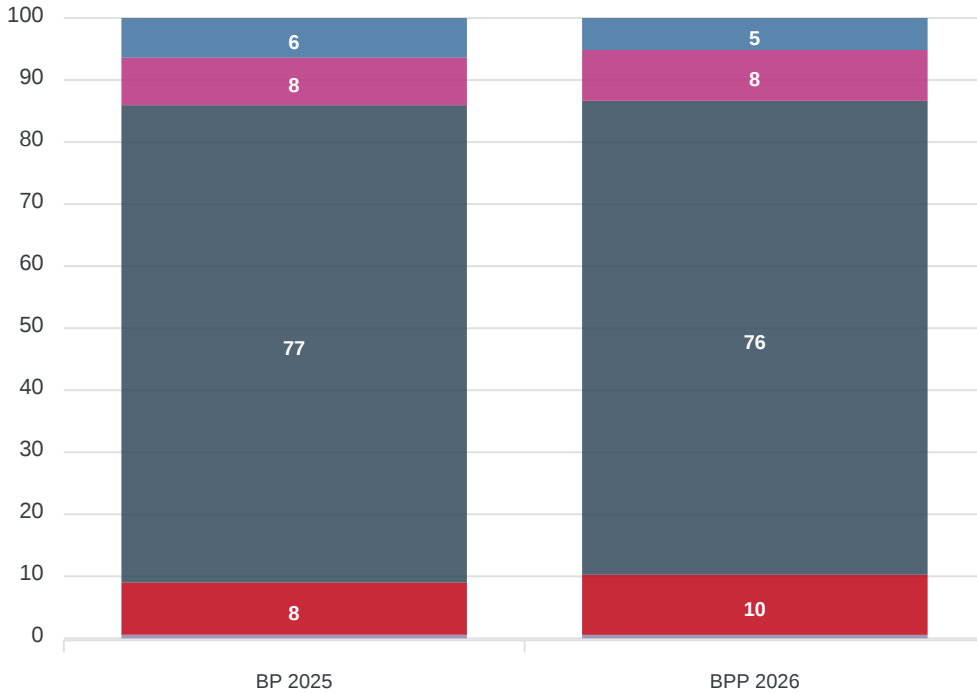
Avec un total de 7,03 M€, les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 2,94 % par rapport au BP 2025 et se répartissent comme suit :

- Les produits du domaine (chapitre 70) sont en augmentation de 18,3 %. Ces recettes sont constituées principalement du produit de la cantine scolaire, périscolaire et du centre aéré. Celles-ci passent de 435 K€ au BP 2025 à 490 K€ en 2026 basé sur le réalisé de 2025.
- Les recettes en provenances de la fiscalité reversée (chapitre 73) sont en augmentation. En effet, les attributions de compensation ne sont pas modifiées en 2026 avec un montant de 1 153 478 € puisqu'il n'y a pas de modification des transferts de compétence de la métropole. La dotation de solidarité communautaire s'établit à 134 K€.
- Les recettes de la fiscalité sont en augmentation de 2,21 % par rapport à 2025. Cette augmentation est dû au dynamisme des bases fiscales puisque la commune a choisi de ne pas augmenter les taux d'imposition.
- Pour le chapitre 74, la dotation 2026 est en augmentation de 6,46 %, à 576 K€ par rapport à 2025 et est basé sur le réalisé.
- Pour le chapitre 75, la commune continue à valoriser son patrimoine immobilier avec une prévision de 362 M€.

Recettes réelles de fonctionnement en k€



Recettes réelles de fonctionnement en base 100



- Atténuation charges
- Produits et services
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels
- Autre recettes

	BP 2025	BPP 2026	Évo L.
Atténuation charges	40,0 k€	40,0 k€	0,0 %
Produits et services	575,5 k€	681,3 k€	18,4 %
Impôts et taxes	5 258,5 k€	5 374,7 k€	2,2 %
Dotations et participations	523,0 k€	576,5 k€	10,2 %
Autres produits	437,0 k€	362,5 k€	-17,0 %
Produits financiers	0,4 k€	0,4 k€	0,0 %
Produits exceptionnels	0,0 k€	0,0 k€	-
Autre recettes	0,0 k€	0,0 k€	-

PRODUITS DES SERVICES

COMMENTAIRES

Les produits des services concernent les recettes encaissées par les usagers des services publics.

La Commune de Simiane, au même titre que pour la fiscalité, fait le choix de préserver les usagers de ses services publics. Les tarifs demeureront donc inchangés en 2026.

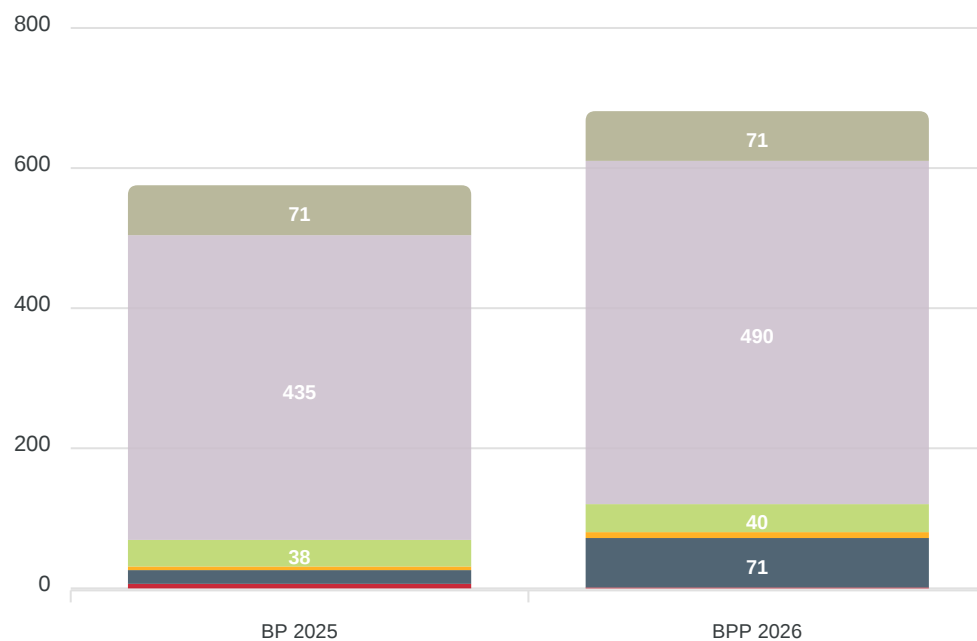
Elles concernent principalement les recettes en provenance des services scolaires cantine et périscolaires. Le montant prévisionnel de ce poste est de 490 K€ équivalent au niveau encaissé en 2025.

Le centre aéré de la commune a développé une forte attractivité par la qualité du service offert aux familles.

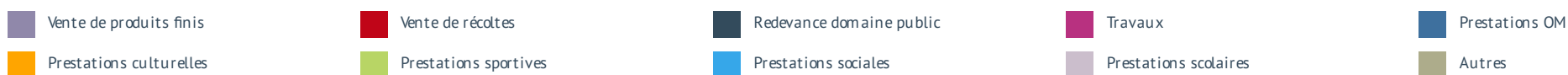
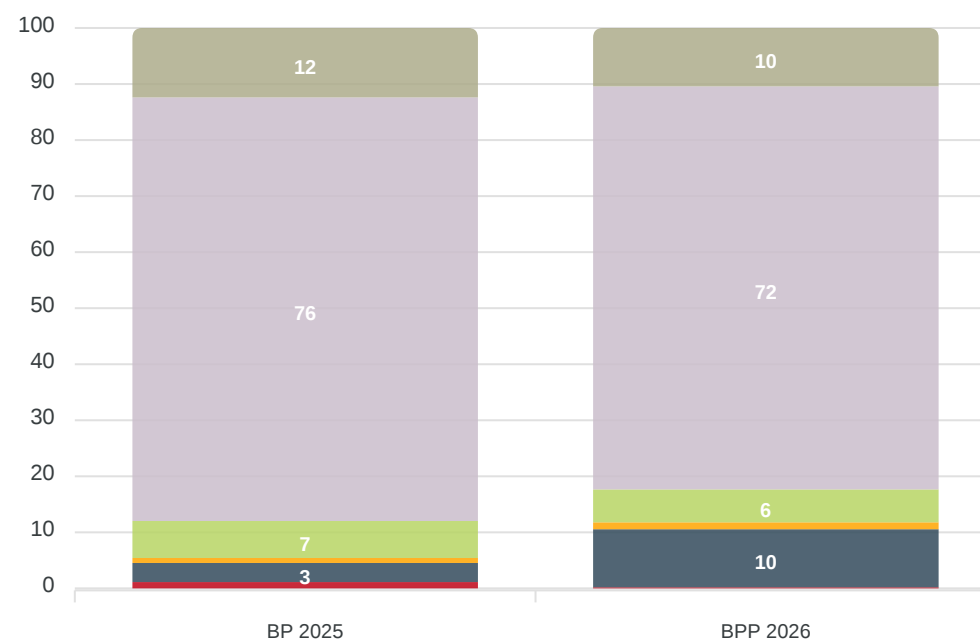
En outre, nous prévoyons des recettes en provenance de l'école de musique de 40 K€.

Par ailleurs, les recettes dues par le CCAS sont stables par rapport à 2025, elle seront de 40 K€ en 2026.

Produit des services en k€



Produit des services en base 100



	BP 2025	BPP 2026	Évo L.
Vente de produits finis	0,0 k€	0,0 k€	-
Vente de récoltes	6,5 k€	1,3 k€	-80,0 %
Redevance domaine public	19,6 k€	70,6 k€	260,2 %
Travaux	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations OM	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations culturelles	5,1 k€	8,4 k€	64,7 %
Prestations sportives	38,0 k€	40,0 k€	5,3 %
Prestations sociales	0,0 k€	0,0 k€	-
Prestations scolaires	435,0 k€	490,0 k€	12,6 %
Autres	71,3 k€	71,0 k€	-0,4 %

IMPÔTS ET TAXES

COMMENTAIRES

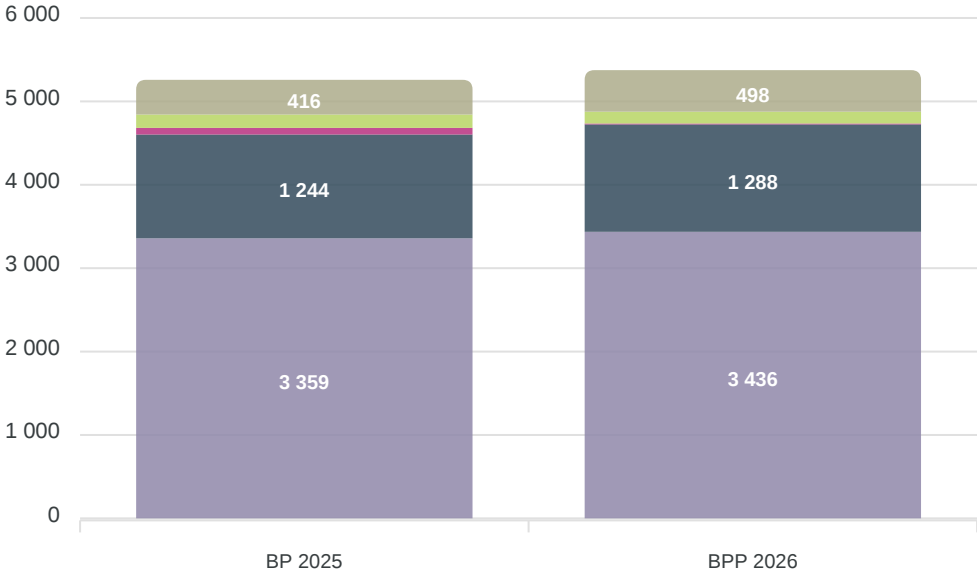
Les impôts et taxes s'élèvent à 5,37 M€ contre 5,26 M€ en 2025.

La typologie de ces recettes est présentée dans le tableau ci-après. Nous remarquons la part prépondérante des contributions directes dans ces recettes puisqu'elles représentent 64 % du total de ces recettes avec un montant de 3,38 M€.

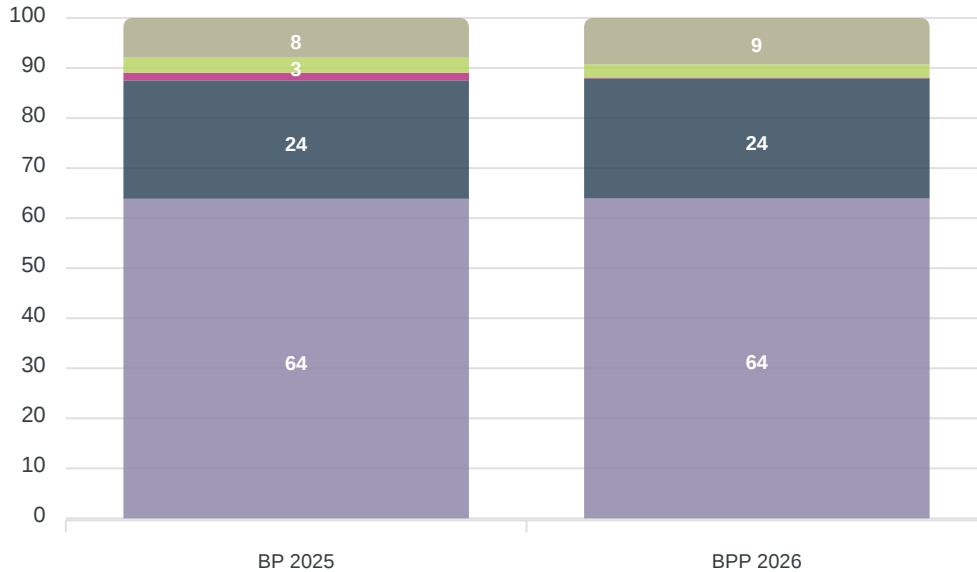
Les attributions de compensation sont stables, en l'absence de modification des compétences entre la métropole et la commune. Elles se montent donc à 1,15 M€. La dotation de solidarité Communautaire, dont est bénéficiaire la commune pour 134 K€, est en augmentation de 44 K€.

Nous enregistrons classiquement le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources pour 11 K€. Les 3 autres plus importantes taxes dont bénéficie la commune ont été prévisionnées en fonction des sommes réalisées en 2025. 202 K€ pour la taxe sur les pylônes électriques, 142 K€ pour la taxe sur la consommation finale d'électricité et 250 K€ pour la taxe communale additionnelle aux droits de mutation. La commune, dans la lignée de la métropole Aix-Marseille-Provence, n'est plus bénéficiaire du fonds de péréquation des ressources intercommunales (FPIC).

Impôts et taxes en k€



Impôts et taxes en base 100



- Contributions directes
- Autres impôts
- AC + DSC
- Autre fiscalité reversée
- Taxes liées domaine
- Taxes liées urbanisme & environnement
- Taxes liées à la P°
- Taxes liées services
- Autres impôts et taxes autres

	BP 2025	BPP 2026	ÉvoL.
Contributions directes	3 358,5 k€	3 436,3 k€	2,3 %
Autres impôts	0,0 k€	0,0 k€	-
AC + DSC	1 244,0 k€	1 287,5 k€	3,5 %
Autre fiscalité reversée	80,0 k€	11,0 k€	-86,3 %
Taxes liées domaine	0,0 k€	0,0 k€	-
Taxes liées urbanisme & environnement	0,0 k€	0,0 k€	-
Taxes liées à la P°	160,0 k€	142,0 k€	-11,3 %
Taxes liées services	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres impôts et taxes autres	416,0 k€	497,9 k€	19,7 %



FISCALITÉ NETTE

COMMENTAIRES

Comme nous l'avons déjà indiqué, la commune ne souhaite pas augmenter la pression fiscale sur la population.

Ainsi, les taux d'imposition seront maintenus à leur niveau actuel soit :

- 19% pour la taxe d'habitation (qui ne s'applique plus que sur les résidences secondaires) ;
- 37,55 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 33,12 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Dès lors le produit attendu de ces taxes est de 3.381 M€ en augmentation légère par rapport au 3.433 M€ de 2025.

Fiscalité Nette en k€



Fiscalité Nette en base 100



- Fiscalité directe
- Autres Fiscalité directe
- Fiscalité reversée AC + DSC
- Fiscalité reversée FNGIR
- Compensations fiscales (748)
- Reversement sur impôts et taxes (739)

	BP 2025	BPP 2026	Évo L.
Fiscalité directe	3 358,5 k€	3 436,3 k€	2,3 %
Autres Fiscalité directe	0,0 k€	0,0 k€	-
Fiscalité reversée AC + DSC	1 244,0 k€	1 287,5 k€	3,5 %
Fiscalité reversée FNGIR	11,0 k€	11,0 k€	0,0 %
Compensations fiscales (748)	38,0 k€	80,0 k€	110,5 %
Reversement sur impôts et taxes (739)	-46,0 k€	-66,0 k€	43,5 %

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

COMMENTAIRES

Les prévisions de recettes sur ces postes dépendent intégralement des choix par l'Etat et des modalités de calcul mis en œuvre par lui. Dès lors, la collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre. La prévision s'élève à 541 K€ en hausse de 3.44 % par rapport au BP 2025.

Versement des dotations aux collectivités

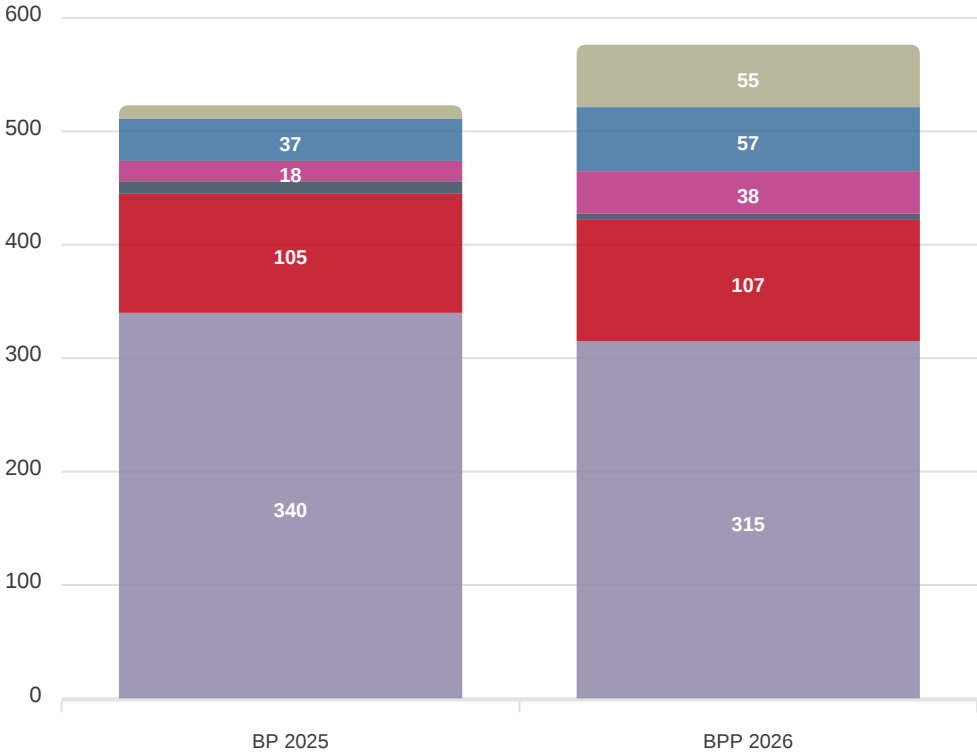
Les collectivités et EPCI percevront «l'ensemble des crédits composant leurs moyens de fonctionnement, c'est-à-dire la dotation globale de fonctionnement (DGF), les dotations globales de décentralisation, les fractions de fiscalité relatives à la compensation des transferts de compétences et les prélèvements sur recettes qui leur sont alloués au titre de compensations des exonérations ou suppressions d'impôts locaux, dans les conditions fixées par la loi de finances pour 2024 », indiquent les ministres.

Les collectivités et EPCI percevront notamment, dès le mois de janvier 2025, l'essentiel des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF), sous la forme d'acomptes prévisionnels. Ces acomptes seront calculés par douzième sur la base des attributions versées en 2024, dans l'attente de la notification définitive des montants de DGF qui seront calculés une fois la loi de finances pour 2025 adoptée. Ceci concerne notamment la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation d'aménagement des communes d'Outre-mer (DACOM) pour les communes ; la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation pour les EPCI.

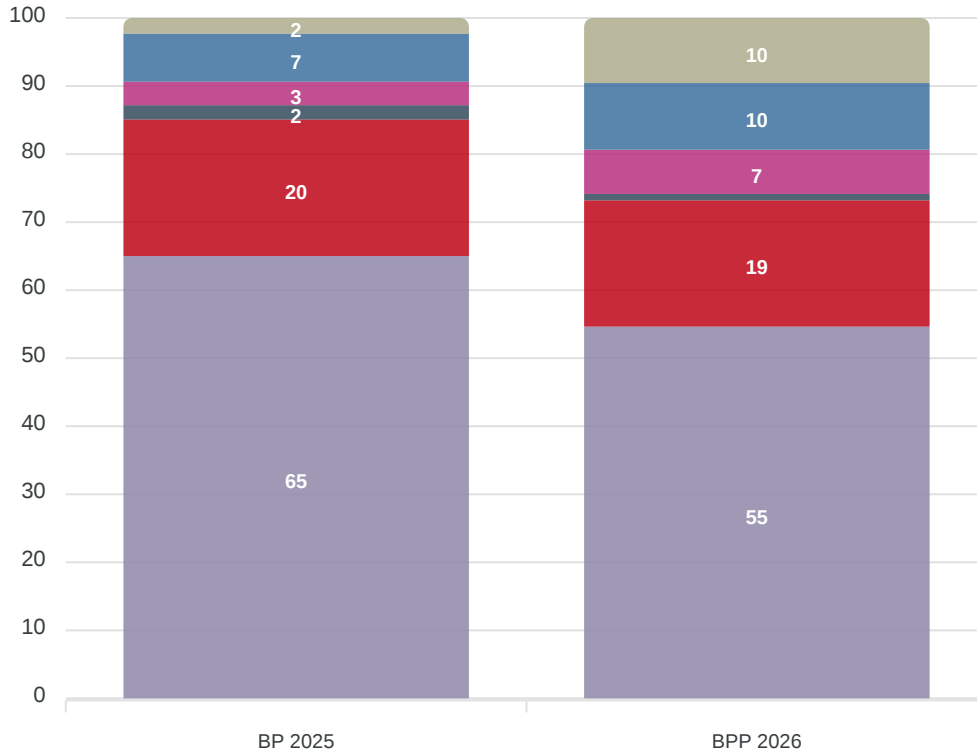
La dotation de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP) feront l'objet d'un versement unique et intégral, conformément aux modalités habituelles, à hauteur des montants qui seront établis sur la base de la future loi de finances pour 2025.

Le montant de l'enveloppe de la dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2025 resterait inchangé par rapport à 2024. Au sein de cette enveloppe en revanche, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) devraient augmenter respectivement de 140 M€ et 150 M€, au détriment donc de la dotation forfaitaire. La dotation d'intercommunalité devait progresser, quant à elle, de 90 M€, comme en 2024. Cette hausse serait financée par un "écrêtement" de la dotation de compensation.

Dotations et participations en k€



Dotations et participations en base 100



- Dotation forfaitaire
- DSR + DSU
- FCTVA
- Participations
- Compensations
- Autres

	BP 2025	BPP 2026	Évo l.
Dotation forfaitaire	340,0 k€	315,0 k€	-7,4 %
DSR + DSU	105,0 k€	107,0 k€	1,9 %
FCTVA	11,0 k€	5,4 k€	-50,9 %
Participations	18,0 k€	37,5 k€	108,3 %
Compensations	37,0 k€	56,5 k€	52,7 %
Autres	12,0 k€	55,1 k€	359,2 %



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

COMMENTAIRES

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles s'établissent à 6.79 M€ en hausse de 2.94 % par rapport au BP 2025.

La collectivité met en avant un travail de rationalisation de son fonctionnement avec une diminution des charges générales de 1.74 %. Les augmentations sont concentrées sur les dépenses de personnel, principalement subies et l'augmentation de la charge intérêt induite par les emprunts réalisés lors des deux derniers exercices. Cet accroissement s'est fait dans un cadre raisonné et parfaitement soutenable. Dès lors, l'autofinancement et les marges de manœuvre de la commune ne sont pas obérés pour l'avenir.

CHARGES GÉNÉRALES

COMMENTAIRES

Les charges à caractères générales (chapitre 011) s'établissent à 1.98 M€ en diminution de 0.36 M€ par rapport au BP 2025.

La commune a fait le choix de la sobriété lui permettant de contenir ses dépenses énergétiques avec un montant de 455 K€, identique à 2025.

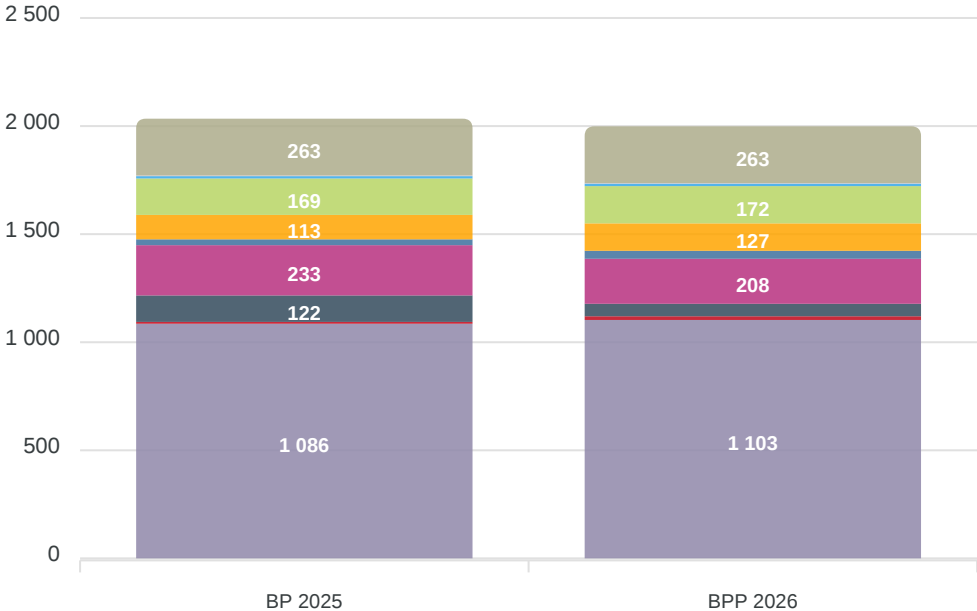
La commune poursuit son effort pour la transition écologique, ainsi les actions engagées dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité, des études de l'activité pastorale, pour la préservation et la valorisation de la biodiversité avec la Ligue pour des oiseaux ou encore la mise en place du tri sélectif seront pérennisés pour les bâtiments communaux.

La commune a décidé d'élargir l'offre proposée par l'école de musique. En effet, la demande a augmenté grâce à la renommée et à l'excellence de cours données. En conséquence, le nombre d'heures de cours pour la saison 2026/2027 va pouvoir être abondé avec un budget de 83 K€.

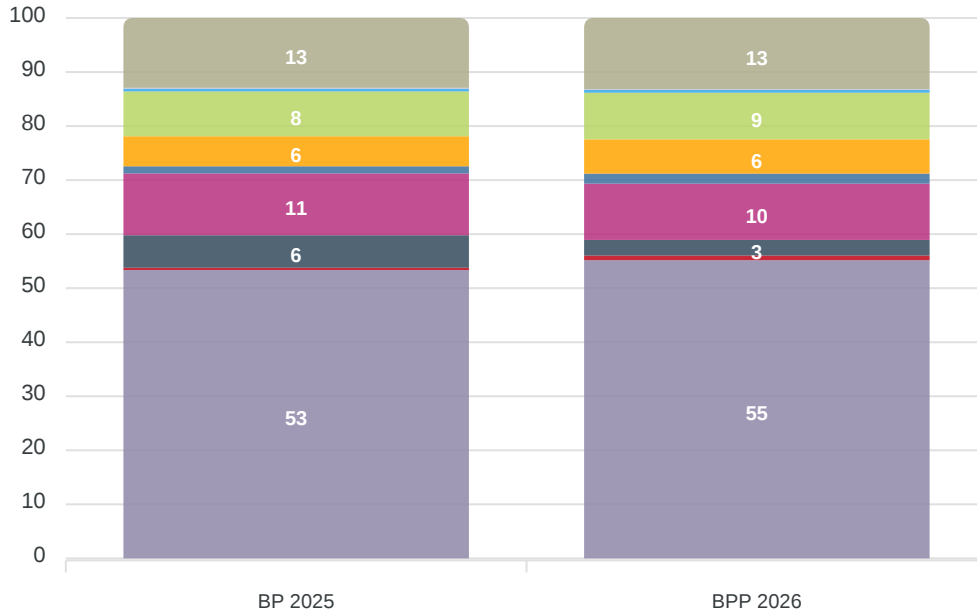
La restauration scolaire avec un budget de 398 M€ demeure un enjeu crucial pour la commune que ce soit en quantité et aussi en qualité.

Le reste de ce chapitre demeure globalement stable par rapport au BP 2025, tout en gardant l'objectif particulièrement ambitieux de maîtriser en volume ses charges et en veillant à ses engagements de respect de l'environnement.

Charges générales en k€



Charges générales en base 100



- Achats de fournitures
- Contrat de prestations
- Locations
- Entretien
- Assurance
- Honoraires
- Publicité et Relat° Pub
- Transport
- Réceptions
- Autres

	BP 2025	BPP 2026	Évo L.
Achats de fournitures	1 085,5 k€	1 103,0 k€	1,6 %
Contrat de prestations	8,5 k€	17,1 k€	101,4 %
Locations	122,5 k€	57,8 k€	-52,8 %
Entretien	232,5 k€	208,2 k€	-10,5 %
Assurance	27,0 k€	37,0 k€	37,0 %
Honoraires	112,9 k€	126,8 k€	12,3 %
Publicité et Relat° Pub	168,7 k€	172,4 k€	2,2 %
Transport	10,8 k€	11,3 k€	5,1 %
Réceptions	3,0 k€	2,3 k€	-23,3 %
Autres dépenses	262,8 k€	262,9 k€	0,1 %

DÉPENSES DE PERSONNEL

COMMENTAIRES

Avec un montant prévisionnel de 3,5 M€, les dépenses de personnel sont en augmentation de 4.87%. Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) représente à lui seul la moitié de cette augmentation. Le reste est constitué par les augmentations de charge suivante :

- CNRACL - Le taux de la cotisation d'assurance vieillesse applicable aux fonctionnaires territoriaux affiliés à la CNRACL est porté à 37,65 % (au lieu de 34.65 %) à compter du 1er janvier 2026 ;

- IRCANTEC - Les taux de cotisation IRCANTEC (TA et TB), parts agents et employeurs, sont réévalués à compter du 1er janvier 2026.

Tranche A – la part agent passe de 2,80 % à 2,84 % et la part employeur de 4,20 % à 4,27 %

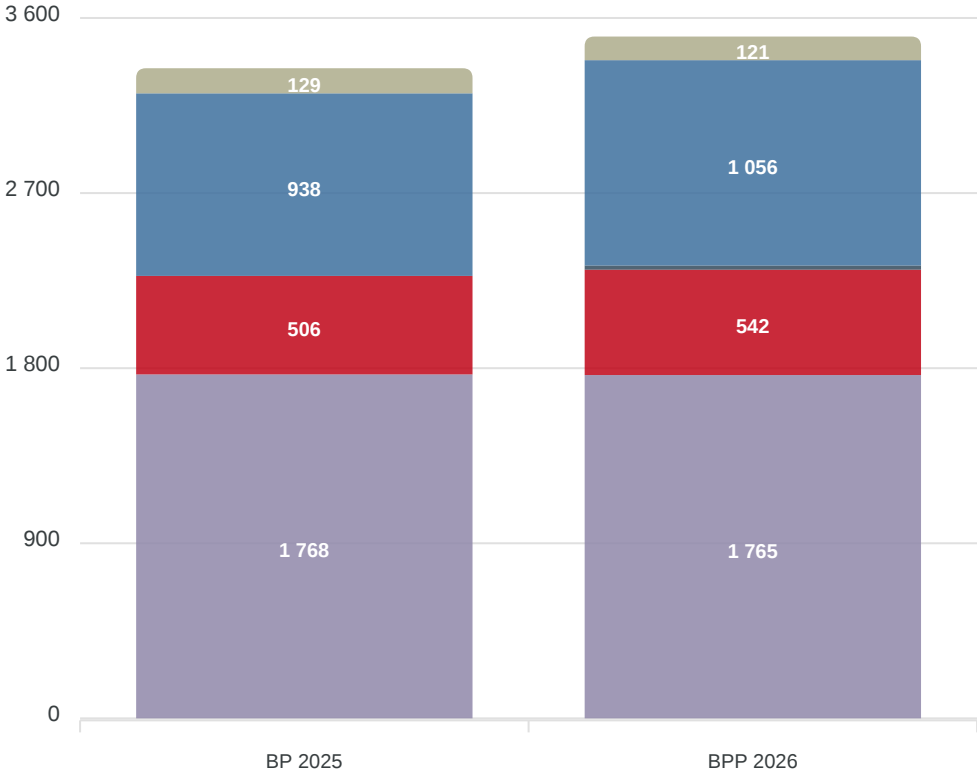
Tranche B - la part agent passe de 6,95 % à 7,06 % et la part employeur de 12,55 % à 12,75 %

Il est à noter que la masse salariale de l'année 2026 doit aussi prendre en compte

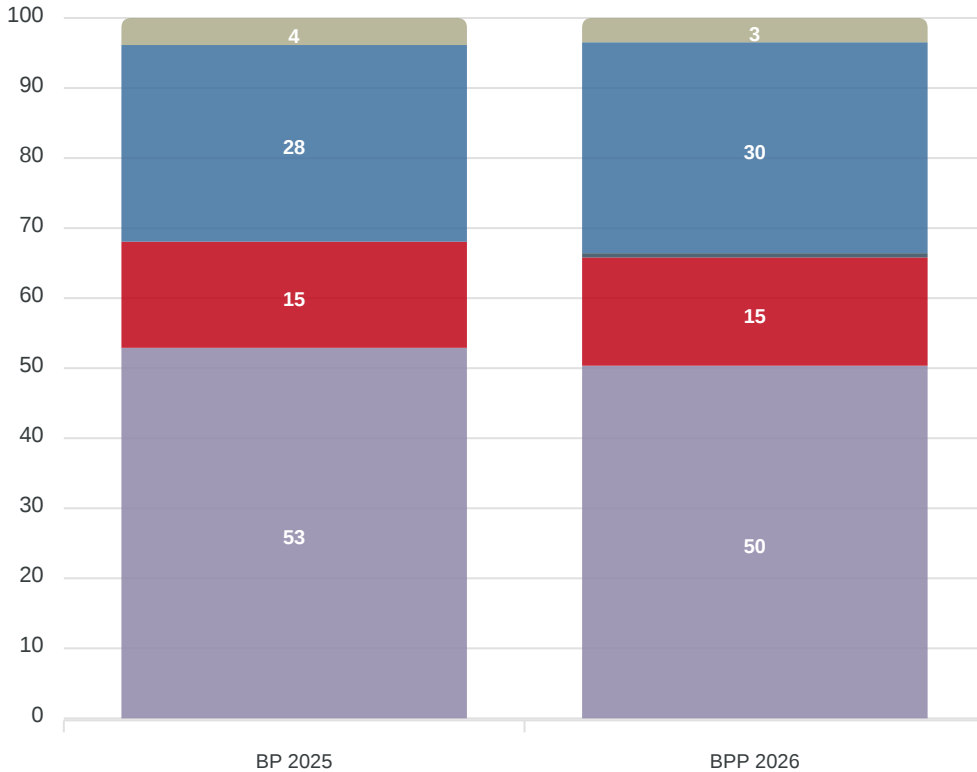
- une hausse des heures supplémentaires, liée à l'organisation des élections municipales.
- l'organisation des opérations de recensement et recrutement de 10 agents recenseurs.
- le remplacement d'agents en arrêt maladie, afin d'assurer la continuité du service public.

Ces augmentations de charges vont venir inexorablement peser sur la structure des dépenses personnelles. Ainsi, bien que la commune ait légèrement réduit ses effectifs avec 72,02 ETP, elle devra subir les surcoûts liés à ces contraintes.

Dépenses de personnel en k€



Dépenses de personnel en base 100



- Rémunérations titulaires
- Non titulaires
- Vacances
- Insertions
- Sécurité sociale
- Autres

	BP 2025	BPP 2026	ÉvoL.
Rémunérations titulaires	1 768,0 k€	1 764,7 k€	-0,2 %
Non titulaires	506,2 k€	541,6 k€	7,0 %
Vacations	0,0 k€	21,4 k€	-
Insertions	0,0 k€	0,0 k€	-
Sécurité sociale	938,4 k€	1 055,5 k€	12,5 %
Autres	129,0 k€	121,4 k€	-5,9 %

CONTINGENTS ET SUBVENTIONS

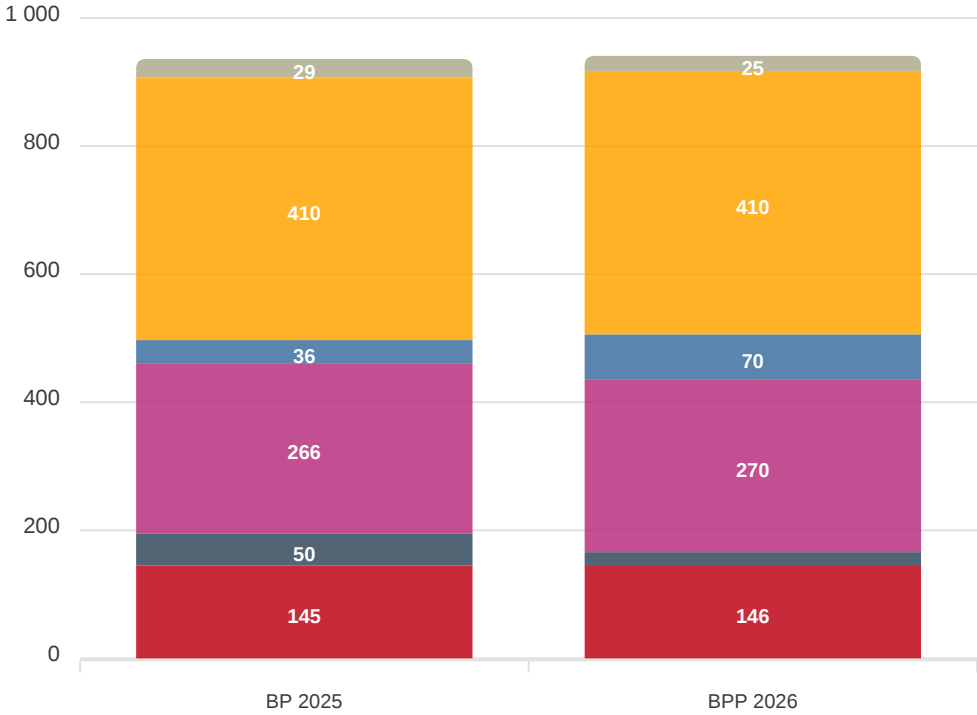
COMMENTAIRES

Il s'agit des charges de gestion courante de la commune. Elles sont en hausse de 3.71 % par rapport au BP de l'année 2025.

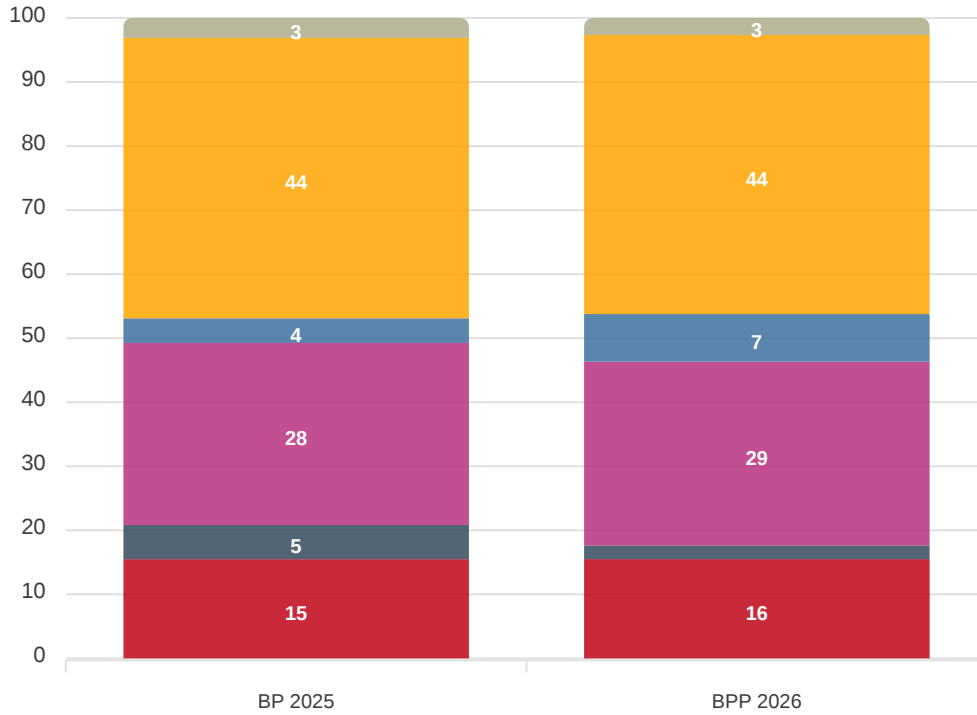
Elles comprennent les dépenses suivantes :

- les indemnités des élus pour 114 K€.
- la participation au SIGV pour 270 K€.
- la participation pour contrainte de service public imposée au gestionnaire de la crèche pour 250 K€ ;
- la subvention au CCAS pour 70 K€ ;
- Admission en non valeurs pour 20 K€
- les subventions aux associations pour 160 K€. La commune veut maintenir le soutien aux associations qui constituent un véritable de lien social au sein du territoire.

Contingents et Subventions en k€



Contingents et Subventions en base 100



- Déficit BA
- Frais de mission
- Pertes
- Contingents
- Subventions publiques
- Subventions privées
- Autres

	BP 2025	BPP 2026	ÉvoL.
Déficit BA	0,0 k€	0,0 k€	-
Frais de mission	145,0 k€	145,9 k€	0,6 %
Pertes	50,0 k€	20,0 k€	-60,0 %
Contingents	266,0 k€	270,0 k€	1,5 %
Subventions publiques	36,0 k€	70,0 k€	94,4 %
Subventions privées	410,0 k€	410,0 k€	0,0 %
Autres	29,0 k€	25,0 k€	-13,8 %

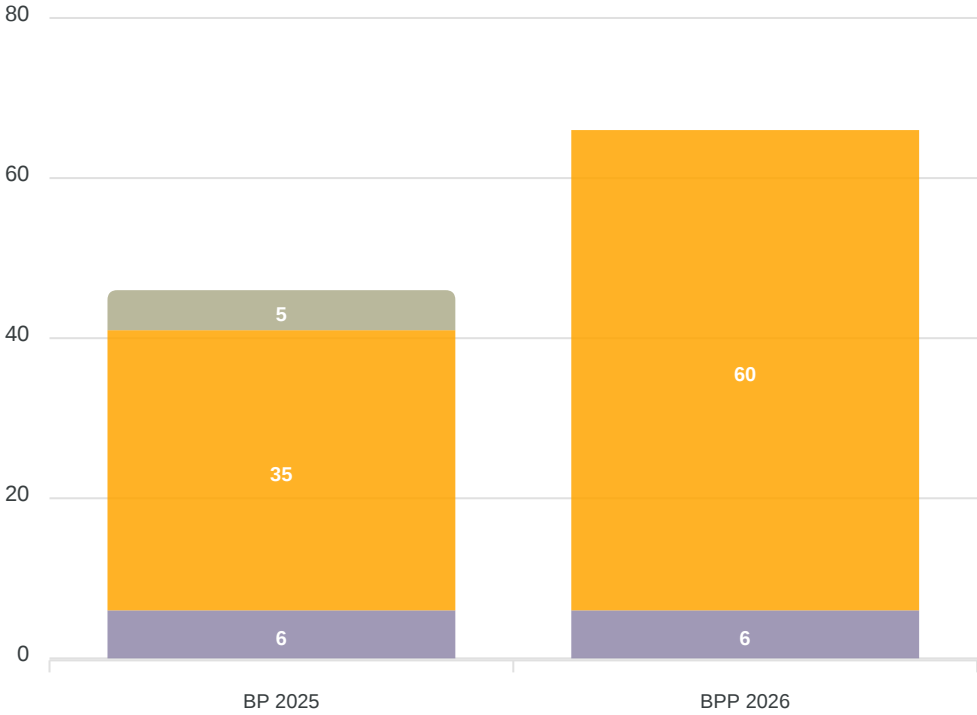


ATTÉNUATION DE PRODUITS

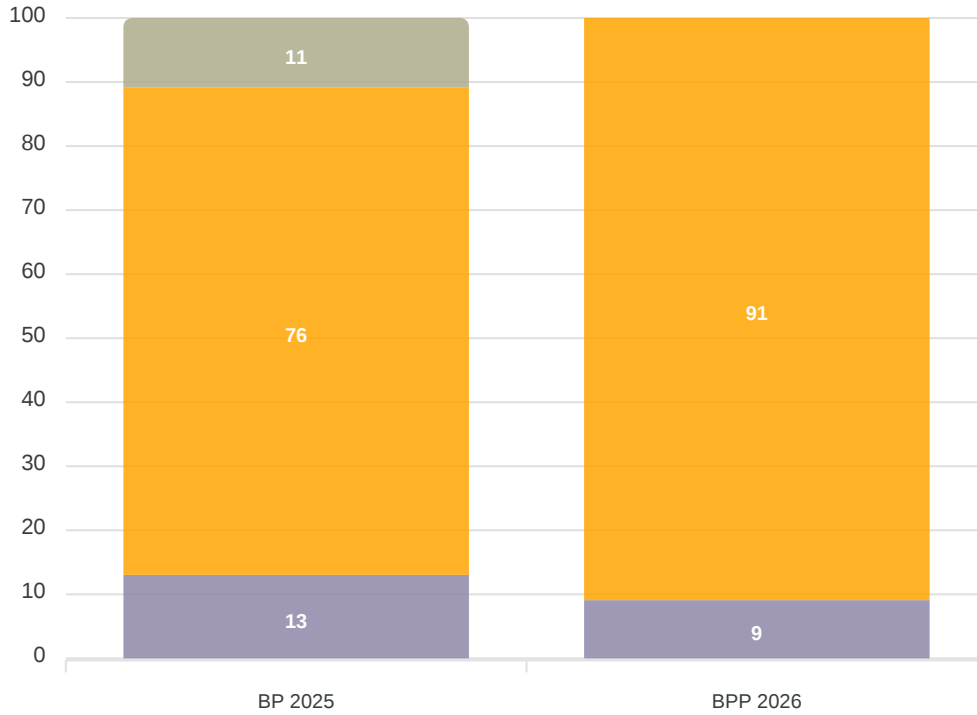
COMMENTAIRES

La commune n'est plus bénéficiaire du FPIC ce mouvement s'accompagne, en sens inverse, d'une augmentation de sa participation à ce dispositif. Dès lors, ce poste est porté à 65 K€.

Atténuation de produits en k€



Atténuation de produits en base 100



- SRU
- Logements vacants
- Locations
- FNGIR
- FSRIF
- FPIC
- Autres

	BP 2025	BPP 2026	Évo L.
SRU	6,0 k€	6,0 k€	0,0 %
Logements vacants	0,0 k€	0,0 k€	-
AC & DSC	0,0 k€	0,0 k€	-
FNGIR	0,0 k€	0,0 k€	-
FSRIF	0,0 k€	0,0 k€	-
FPIC	35,0 k€	60,0 k€	71,4 %
Autres	5,0 k€	0,0 k€	-100,0 %

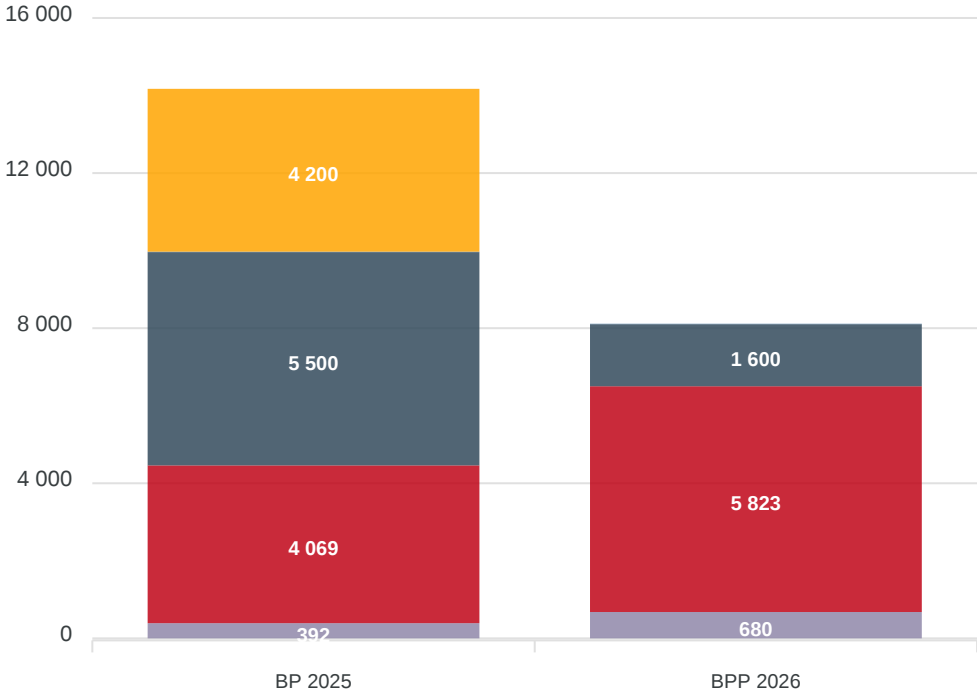
RECETTES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

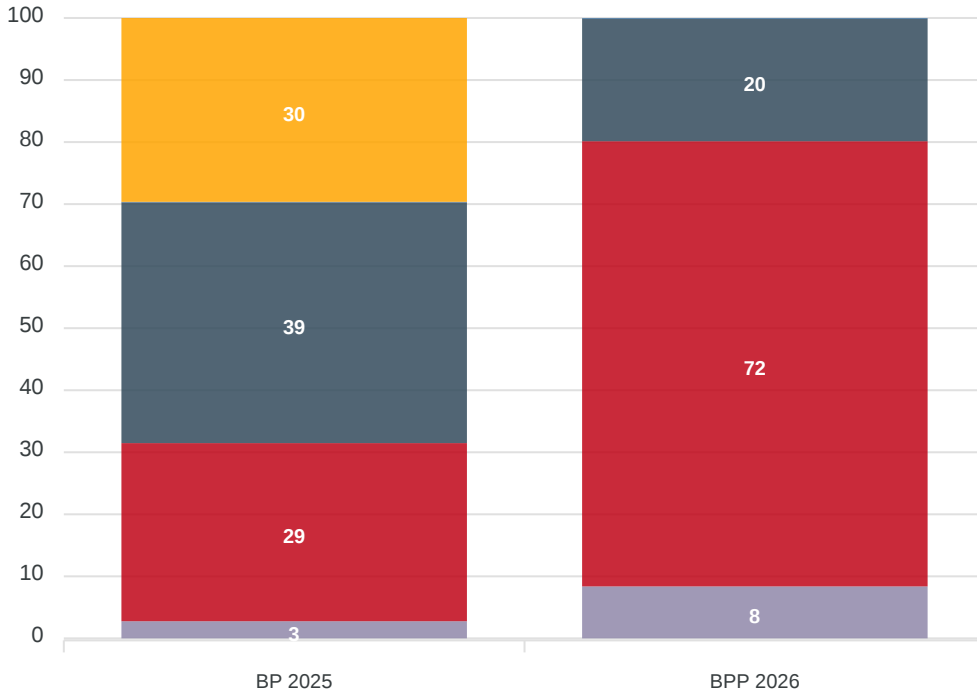
Les recettes d'investissement sont composées des éléments suivant :

- Le fonds de compensation à la TVA : c'est une dotation qui a pour objet de compenser, de manière forfaitaire, la TVA que la commune supporte sur ces investissements. Elle est calculée à partir des dépenses d'équipement de N-1 auxquelles il est appliqué un taux de 16.404 % soit une prévision de 680 K€ pour 2026.
- Les subventions d'investissement perçues : l'objectif réaffirmé de la collectivité est de n'inscrire que des projets qui font au moins l'objet d'un taux de subvention de 50 %. Ainsi, chaque projet ne rentrera dans une phase opérationnelle que s'il a atteint, a minima, ce taux de cofinancement. Dès lors, c'est 2.09 M€ (hors RAR) qui sont inscrits au titre de l'exercice 2025.
- L'autofinancement composé des amortissements des immobilisations, pour 650 K€, et du virement en provenance de la section de fonctionnement, pour 681 K€, s'élève à 1 331 K€.
- Les produits de cessions d'immobilisation pour un montant de 1,6 M€.

Recettes réelles d'investissement en k€



Recettes réelles d'investissement en base 100



- FCTVA
- Subventions recues
- Autres Immo financières
- Emprunt
- Produits de cessions
- Autres recettes

	BP 2025	BPP 2026	Évol.
FCTVA	392,0 k€	680,0 k€	73,5 %
Subventions recues	4 069,5 k€	5 822,7 k€	43,1 %
Produits de cessions	5 500,0 k€	1 600,0 k€	-70,9 %
Autres Immo financières	11,7 k€	11,7 k€	0,0 %
Emprunt	4 200,0 k€	0,0 k€	-100,0 %
Autres recettes	0,0 k€	0,0 k€	-

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

COMMENTAIRES

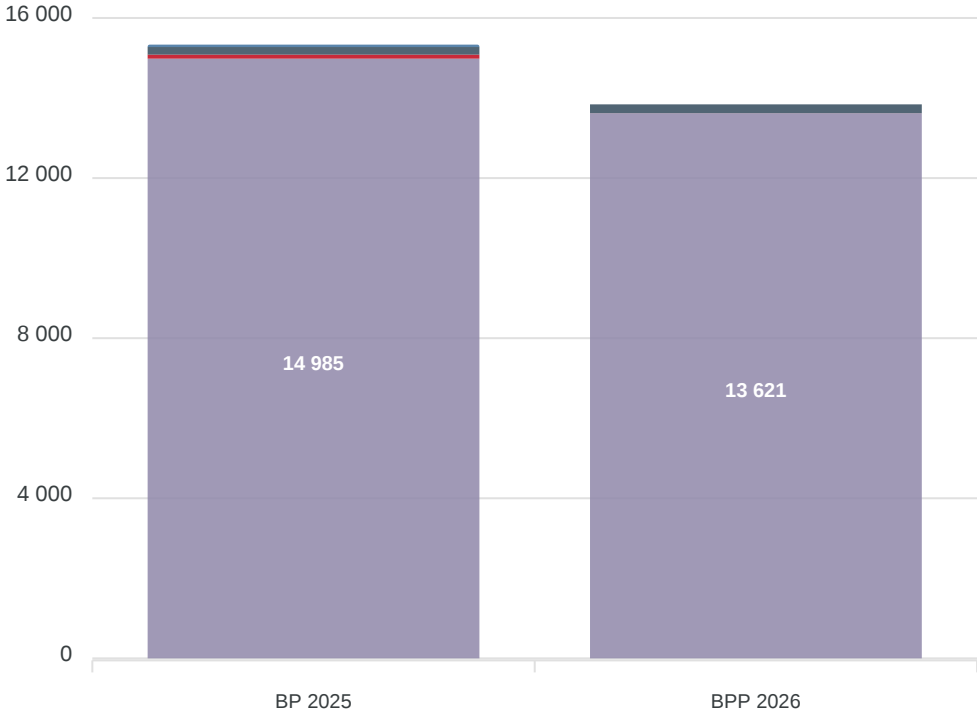
Pour 2026, 11.84 M€ d'investissement sont budgétés (hors RAR).

L'école reste la dépense la plus importante pour la commune avec 7 M€, mais les autres secteurs d'activités ne sont pas laissés de côté. Pour cela, la commune va continuer d'investir que cela soit dans le domaine social, dans le domaine économique ou dans la voirie. des investissements qui n'ont qu'un seul but : d'améliorer et préserver la qualité et les conditions de vie des habitants.

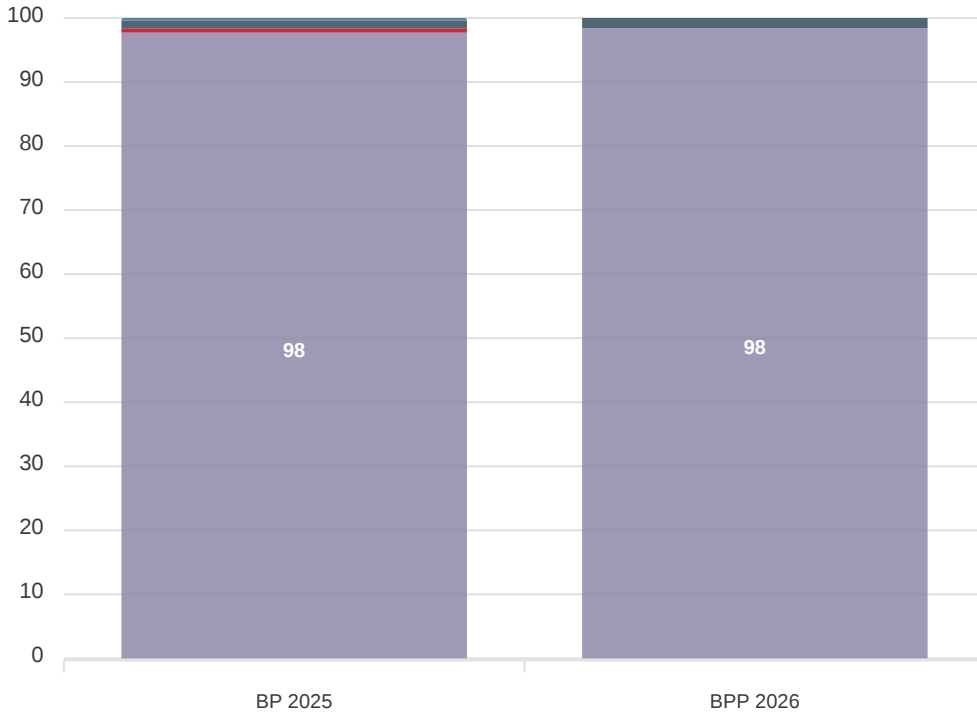
En dehors du groupe scolaire, les principaux investissements prévus sont :

- 1.95 M€ pour l'achat et la réhabilitation d'un immeuble en vue de faire des logements sociaux
- 330 K€ pour commencer l'élaboration d'un nouveau centre commercial
- 448 K€ pour conserver et améliorer les bâtiments de la commune (école maternelle, école de musique...)
- 430 K€ pour la voirie (sécurité routière, éclairage public, fibres)
- 404 K€ pour la conservation du patrimoine
- 207 K€ pour les aires de jeux
- 370 K€ pour l'acquisition de terrains agricoles, et la plantation d'arbres

Dépenses réelles d'investissement en k€



Dépenses réelles d'investissement en base 100



- Dépenses d'équipement brut
- Subventions versées
- Remboursement d'emprunt
- Dépenses imprévues
- Autres dépenses d'investissement

	BP 2025	BPP 2026	Évo L.
Dépenses d'équipement brut	14 984,8 k€	13 621,2 k€	-9,1 %
Subventions versées	100,0 k€	1,0 k€	-99,0 %
Remboursement d'emprunt	190,0 k€	220,0 k€	15,8 %
Dépenses imprévues	0,0 k€	0,0 k€	-
Autres dépenses d'investissement	60,0 k€	0,0 k€	-100,0 %

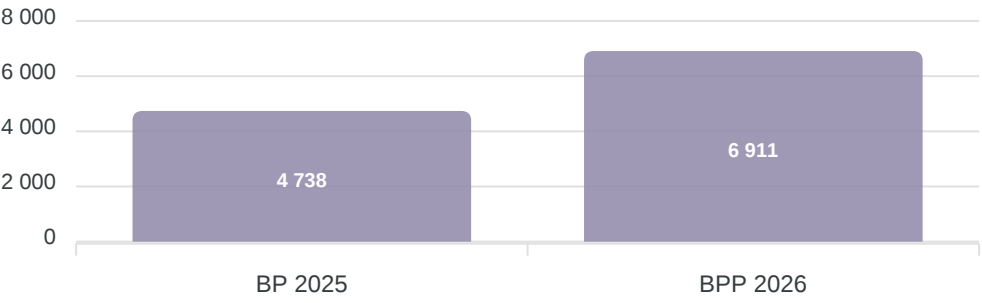
DETTE ET DÉSENETTEMENT

COMMENTAIRES

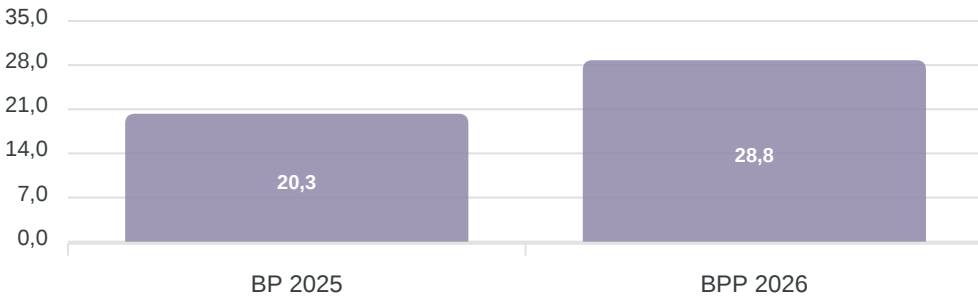
L'ampleur du projet de la construction du groupe scolaire (+ de 14 M€), entraîne mécaniquement le recours à l'emprunt. La commune le savait et s'y était préparée, sachant que les subventions ne pourraient compensées en partie le cout total de l'opération et que le remboursement de la TVA est toujours décalé dans le temps.

les emprunts sont nécessaires, ils ont été faits en 2024 et 2025.

Endettement en k€



Désendettement en année(s)



Principaux ratios

	BP 2025	BPP 2026	ÉvoL.
Taux d'amortissement	4,0 %	3,2 %	-20,6 %
Taux d'endettement	69,3 %	98,2 %	41,7 %

Opérations sur dette

	BP 2025	BPP 2026	ÉvoL.
Emprunts de refinancement	0,0 k€	0,0 k€	-
Emprunts à réaménager	0,0 k€	0,0 k€	-

CCAS

Le budget 2026 du CCAS est marqué par un retour à la stabilité budgétaire, de ce fait le budget 2026 est très similaire à celui de 2025. Les dépenses de fonctionnement sont dans la norme et globalement stable, tandis que les recettes de fonctionnement redeviennent équilibrées et réalistes avec un résultat de fonctionnement d'environ 7 350 € et surtout une participation de la commune au chapitre 74 de plus de 70 000 €.

Ce rattrapage effectué en 2025, le budget 2026 fera apparaitre des dotations prévisionnelles qui sont basées sur les dépenses et les recettes effectives de l'exercice 2025.

CCAS

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 531,41	59 654,11
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	40 000,00	40 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 000,00	1 000,00
total		104 531,41	100 654,11

INVESTISSEMENT

DEPENSES

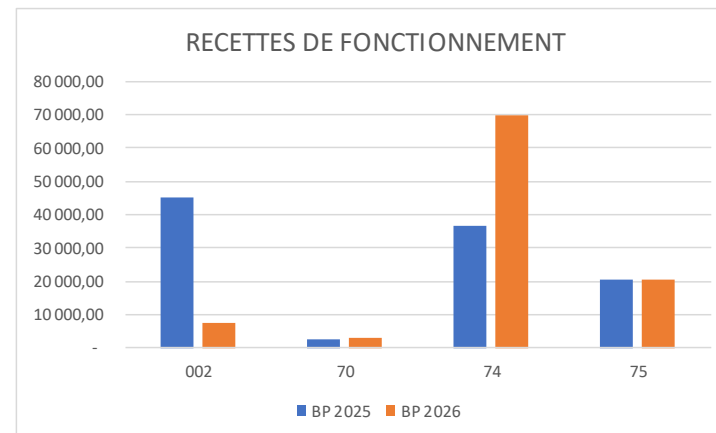
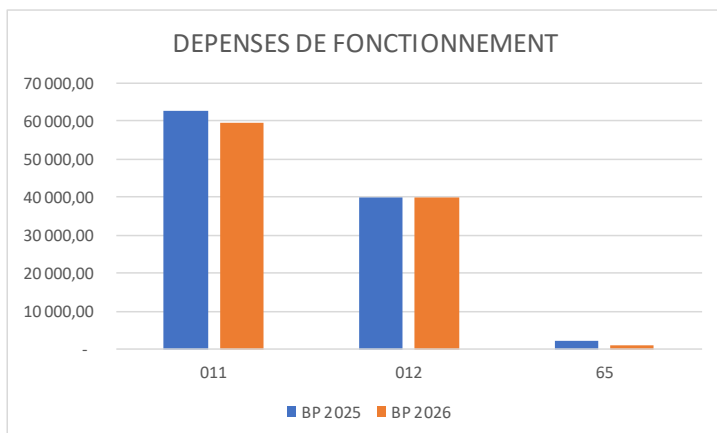
chap	libellé	BP 2025	BP 2026
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26,93	26,93
total		26,93	26,93

RECETTES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	45 031,41	7 354,11
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 700,00	3 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	36 500,00	70 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 300,00	20 300,00
total		104 531,41	100 654,11

RECETTES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	26,93	26,93
total		26,93	26,93



SPIC CIMETIERE

Le budget 2026 du SPIC du cimetière a été préparé dans un contexte de continuité. Le budget est basé sur les produits du service et les régularisations comptables liées à l'investissement. La prévision des produits reste stable, et prend en compte le réalisée de 2025.

Par ailleurs, le chapitre 23 – immobilisation en cours est doté de plus de 25 000 € afin de pouvoir acquérir si nécessaire de nouveaux caveaux.

SPIC - CIMETIERE

EXPLOITATION

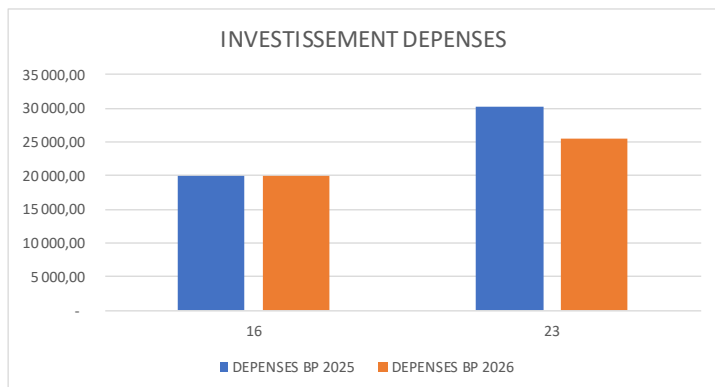
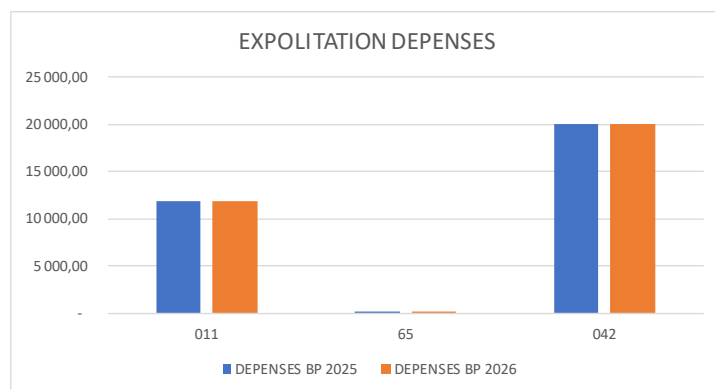
DEPENSES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 903,53	11 853,54
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50,00	50,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000,00	20 000,00
total		31 953,53	31 903,54

INVESTISSEMENT

DEPENSES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00	20 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 162,98	25 588,47
total		50 162,98	45 588,47

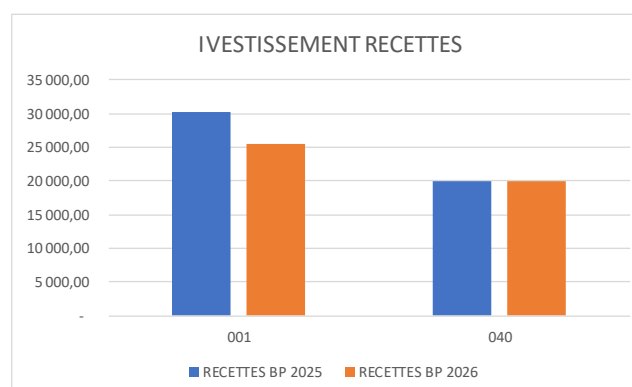
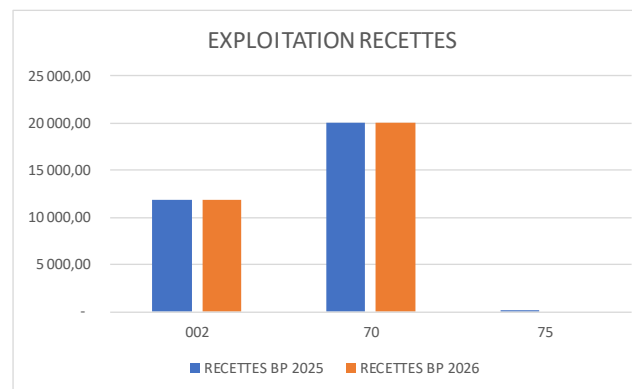


RECETTES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11 903,53	11 903,54
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	20 000,00	20 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50,00	-
total		31 953,53	31 903,54

RECETTES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	30 162,98	25 588,47
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	20 000,00	20 000,00
total		50 162,98	45 588,47



EXPLOITATION

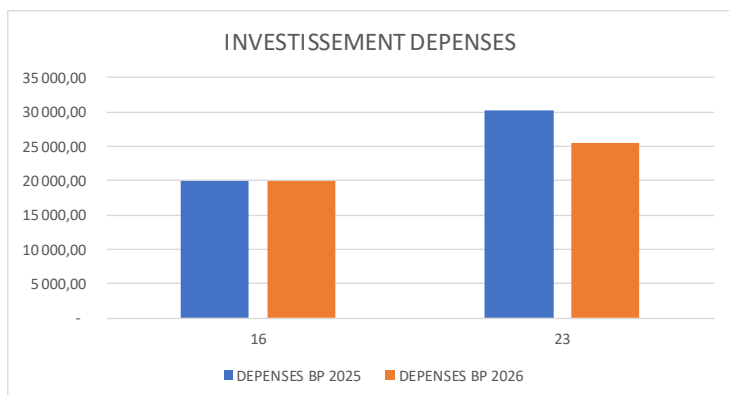
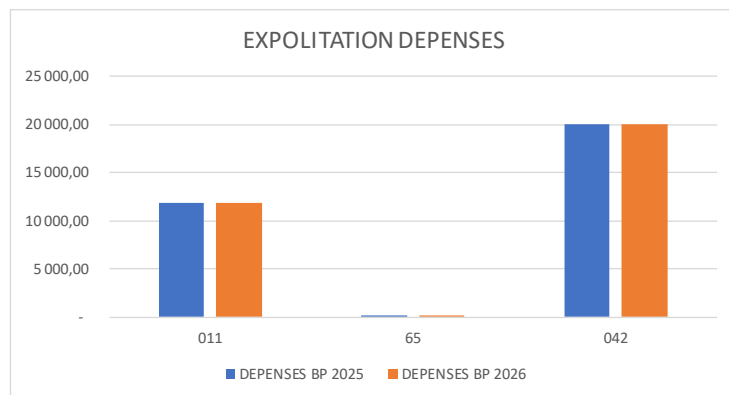
DEPENSES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 903,53	11 903,54
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50,00	50,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	20 000,00	20 000,00
total		31 953,53	31 953,54

INVESTISSEMENT

DEPENSES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	20 000,00	20 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	30 162,98	25 588,46
total		50 162,98	45 588,46

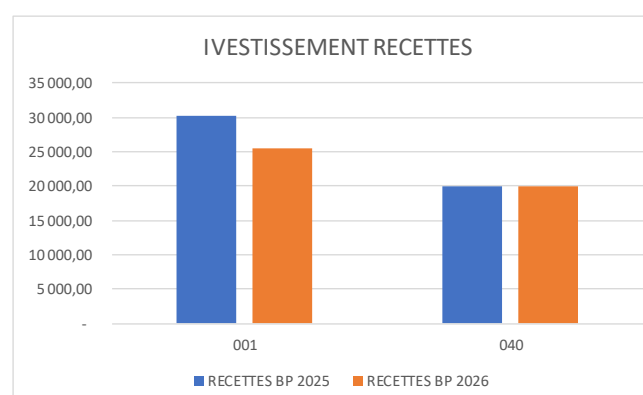
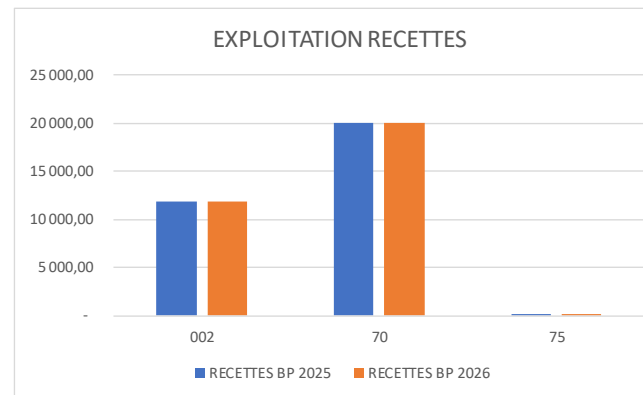


RECETTES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	11 903,53	11 903,54
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	20 000,00	20 000,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	50,00	50,00
total		31 953,53	31 953,54

RECETTES

chap	libellé	BP 2025	BP 2026
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	30 162,98	25 588,46
040	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	20 000,00	20 000,00
total		50 162,98	45 588,46



Conclusion

Le contexte national, particulièrement marqué par une forte instabilité institutionnelle, pèse sur l'élaboration du budget 2026. L'absence de loi de finances conjuguée avec des annonces de réduction des concours de financier en provenance de l'Etat viennent accentuer ce climat d'incertitude. Il n'en demeure pas moins que la structure financière de la collectivité demeure solide ce qui a permis de mobiliser les financements nécessaires à la réalisation de la nouvelle école tout en laissant des marges de manœuvre pour la prochaine mandature.

ANNEXE 1

PPI

	DEPENSES		RECETTES	
	2026	2027	2026	2027
ACQUISITION TERRAIN			1,600,000.00	
GROUPE SCOLAIRE	7,000,000.00	2,200,000.00	5,900,000.00	3,000,000.00
ACHAT ET REHABILITATION IMMEUBLE	1,950,000.00			
CENTRE COMMERCIAL	330,000.00	770,000.00		
BATIMENT COMMUNE	448,180.00	250,000.00	250,530.00	105,000.00
VOIRIE	430,680.00	150,000.00	183,220.00	63,000.00
PATRIMOINE	404,400.00	100,000.00	184,500.00	42,000.00
AIRES DE JEUX	207,350.00		101,100.00	
VEHICULES	70,000.00			
NATURE ET TERRAIN AGRICOLE	370,300.00		154,000.00	
AUTRES	174,000.00			
	11,384,910.00	3,470,000.00	8,373,350.00	3,210,000.00

ANNEXE 2**ABREVIATIONS**

PLF	Projet de loi de finances
CVAE	Contribution sur Valeur Ajoutée des Entreprises
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DSR	Dotation de Solidarité Rurale
DSU	Dotation de Solidarité Urbaine
DETR	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DPV	Dotation Politique de la Ville
DSID	Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements
FCTVA	Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée
THRS	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
QPV	Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFPNB	Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
CFE	Côtisation Foncière des Entreprises
TICPE	Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques
CA	Compte Administratif
CFU	Compte Financier Unique

ANNEXE - RATIOS

Ratio	BP 2025	Moyenne nationale 2024 - 5 - 10 000 habitants	BP 2026
DRF €/hab	1 092,50 €	1 092,00 €	1 133,22 €
Fiscalité directe €/hab.	651,19 €	621,00 €	665,04 €
RRF €/hab	1 131,15 €	1 311,00 €	1 139,59 €
Dép d'équipement €/hab.	2 191,06 €	413,00 €	1 884,29 €
Dettes/hab.	784,11 €	768,00 €	1 143,86 €
DGF/hab.	75,47 €	159,00 €	73,15 €
Dép de personnel/DRF	51%	56,50%	51%
Marge d'autofinancement courant	99,36%	89,70%	103,80%
Dép d'équipement /RRF	194%	31,50%	165%
Encours de la dette/RRF	69%	58,60%	100%